



Panorama de l'écrit diplomatique en Bourgogne : autour des cartulaires (XI^e-XVIII^e siècles)

Isabelle Rosé



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cem/3972>

DOI : 10.4000/cem.3972

ISSN : 1954-3093

Éditeur

Centre d'études médiévales Saint-Germain d'Auxerre

Référence électronique

Isabelle Rosé, « Panorama de l'écrit diplomatique en Bourgogne : autour des cartulaires (XI^e-XVIII^e siècles) », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA* [En ligne], Collection CBMA, Les cartulaires, mis en ligne le 11 juin 2008, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/cem/3972> ; DOI : 10.4000/cem.3972

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.



Les contenus du *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre (BUCEMA)* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

Panorama de l'écrit diplomatique en Bourgogne : autour des cartulaires (XI^e-XVIII^e siècles)

Isabelle Rosé

Introduction

- 1 L'écrit diplomatique en Bourgogne se caractérise d'abord par l'importance de la masse documentaire existante, ne serait-ce, pour prendre un exemple emblématique, que par l'énorme fonds de Cluny. Selon un premier bilan¹, encore provisoire mais qui sera sans aucun doute réévalué à la hausse, au moins 374 cartulaires ont été confectionnés dans l'espace géographique qui correspond aux diocèses d'Auxerre, Autun, Chalon, Nevers, Mâcon et Langres, Besançon et Sens². Sur cet ensemble, 316 cartulaires nous sont parvenus, en général sous la forme de manuscrits bien conservés formant parfois plusieurs volumes, mais seulement par fragment dans vingt cas. Ce caractère prolifique de l'écrit diplomatique dans l'espace bourguignon s'explique, en grande partie, par la présence en son sein d'institutions de premier plan à l'époque médiévale : Cluny, dans le diocèse de Mâcon, Cîteaux dans celui de Chalon et Clairvaux dans celui de Langres, constituent ainsi des foyers particulièrement actifs de l'écrit diplomatique³.
- 2 Paradoxalement, cette masse documentaire a été peu exploitée par les historiens, à quelques exceptions près. Si la documentation diplomatique de plusieurs établissements, essentiellement monastiques, est aujourd'hui relativement bien connue (notamment pour Cluny, Vézelay, Clairvaux et Molesme), la grande majorité des cartulaires recensés n'a fait l'objet, dans le meilleur des cas, que d'études ponctuelles, parfois isolées, souvent relativement anciennes⁴. Ce sont en fait surtout les éditions qui font défaut, puisque sur les 374 cartulaires recensés, seule une cinquantaine d'entre eux a fait l'objet d'une édition systématique, pour certains encore en cours⁵. La plupart des éditions datent du XIX^e siècle et posent trois types de problèmes. En premier lieu, elles ne respectent souvent pas l'ordre des pièces dans les cartulaires originaux et leur préfèrent un ordre chronologique, certaines d'entre elles y insérant en outre l'édition d'actes originaux⁶. Elles ne consistent parfois qu'en des éditions partielles d'actes jugés importants au moment de leur

publication⁷. Enfin, à cinq exceptions près, ces éditions ne concernent que des établissements religieux (essentiellement monastiques, canoniaux et épiscopaux), alors que l'on dispose d'au moins 49 cartulaires bourguignons concernant des laïcs ou des institutions communales⁸.

- 3 Dès l'origine, le but de cette recherche était de tirer quelques conclusions relatives à la production de cartulaires en Bourgogne, essentiellement grâce à des dépouillements bibliographiques. Le travail était plus ou moins balisé par le recensement effectué par Henri Stein en 1907 dans sa *Bibliographie générale des cartulaires français*, revue et corrigée par la base de données de l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes (IRHT)⁹. L'enquête a été menée sur un espace bourguignon restreint : les diocèses d'Auxerre, Autun, Chalon, Mâcon, Nevers et Langres¹⁰. Afin de comprendre l'ensemble du processus de rédaction, il m'a en outre semblé nécessaire de ne pas limiter la recherche aux cartulaires médiévaux, mais d'y inclure également les recueils d'époque moderne¹¹. L'enquête se situe donc entre deux bornes chronologiques qui correspondent globalement à certaines logiques de mise par écrit, à la fois mémorielles, défensives ou offensives, et gestionnaires : en amont, la confection des premiers cartulaires au XI^e siècle ; en aval, la copie des derniers recueils de ce type aux XVII^e-XVIII^e siècles¹².
- 4 Tandis que plusieurs travaux récents ont montré l'importance du contexte propre à chaque institution dans le processus de rédaction de ses cartulaires, mon analyse se situe à un niveau macro-historique, afin d'esquisser un tableau d'ensemble du processus de rédaction de cartulaires dans l'espace étudié¹³. La recherche a été guidée par la volonté de spécifier les caractéristiques générales de ce processus sur plusieurs plans – chronologique, géographique, institutionnel et matériel – imbriqués entre eux, qui ont débouché sur trois interrogations. Quelle est la chronologie de la confection des cartulaires en Bourgogne ? Quelles sont les variations de cette chronologie selon le type d'institution qui se trouve à l'origine de l'écrit diplomatique ? Enfin, peut-on identifier des modèles d'organisation de cartulaires et comment circulent-ils ?
- 5 Pour tenter d'esquisser quelques réponses à ces questions, deux instruments de travail ont été mis au point. La masse documentaire et la perspective de recherche choisie – sur le très long terme pour saisir des tendances générales – imposaient d'abord la constitution d'une base de données susceptible de permettre un traitement systématique des informations. Par ailleurs, il m'a paru nécessaire de situer très exactement sur une carte les institutions rédactrices de cartulaires, dans la mesure où leur mise par écrit semblait parfois répondre à des logiques d'imitation, de compétition ou de distinction entre institutions voisines¹⁴. D'emblée, un problème méthodologique s'est posé : quels types d'unités documentaires devaient être pris en compte pour donner l'aperçu le plus pertinent possible de la documentation diplomatique en Bourgogne¹⁵ ? La définition donnée par la diplomatique contemporaine a été reprise ici : toutes les « transcription[s] organisée[s], sélective[s] ou exhaustive[s], de documents diplomatiques, réalisée[s] par le détenteur de ceux-ci ou pour son compte » ont été considérées comme des « cartulaires » (terme désormais employé dans ce sens)¹⁶. Cela signifie que les pancartes ont été incluses dans le corpus, tandis que les copies conformes de cartulaires médiévaux réalisées à l'époque moderne en ont été exclues. L'essentiel de l'étude a donc consisté en un travail d'inventaire et d'entrée des informations dans la base de données dont je présenterai rapidement le fonctionnement dans un premier temps. Je donnerai ensuite les conclusions, encore provisoires, que j'ai pu dégager sur l'écrit diplomatique dans les espaces bourguignons.

Présentation de la base de données de recensement de la bibliographie et des cartulaires

- 6 La base de données bibliographique a été conçue en collaboration avec Eliana Magnani et Marie-José Gasse-Grandjean pour traiter la documentation diplomatique. Elle comporte actuellement 585 fiches, toutes conçues sur un même modèle, apte à recueillir des informations à la fois sur les cartulaires et sur la littérature qui les concerne. Les champs de recherche initiaux ont été augmentés de nouvelles rubriques destinées à répondre aux interrogations qui ont guidé mon travail, dans une volonté de prise en compte de critères chronologiques, institutionnels et matériels. Avec Marie-José Gasse-Grandjean, nous avons donc posé trois postulats de travail que j'évoquerai avant de présenter la base de données et son fonctionnement.
- 7 Le premier postulat concerne le versant bibliographique de la base de données. Dès le départ, la décision a été prise d'y entrer toutes les études évoquant de près ou de loin la documentation diplomatique bourguignonne, dans une double optique. Il s'agissait d'abord de constituer une base bibliographique qui permette l'étude des cartulaires et des institutions qui les rédigent, mais aussi de recenser, entre autres, les éditions d'actes isolés afin de faciliter l'accroissement progressif de la base de données des *Chartae Burgundiae Medii Aevii (CBMA)*, en cours de constitution à l'UMR ARTEHIS¹⁷.
- 8 Les deux autres postulats de travail résultent des interrogations qui ont guidé l'enquête sur les cartulaires originaux. La première décision a été de constituer une fiche unique par unité documentaire. Les recueils composés de plusieurs volumes, mais conçus comme un ensemble, ont donc fait l'objet d'une seule fiche¹⁸. Ce postulat suscite toutefois quelques difficultés liées aux conjectures de la recherche historique. Faut-il, par exemple, tenir compte de l'hypothèse de Hartmut Atsma et de Jean Vezin qui voient dans les cartulaires A, B et C de Cluny « des unités physiques dissociées d'un seul et même ouvrage », c'est-à-dire qu'il s'agirait « non de trois cartulaires, mais d'un seul »¹⁹ ?
- 9 Le dernier postulat découle d'un problème méthodologique inhérent au traitement statistique des données historiques, nécessairement biaisées – dans le cas étudié – par le problème de la conservation des recueils et donc par celui de leur destruction²⁰. Les 316 cartulaires qui nous sont parvenus ne peuvent en effet en aucun cas être analysés comme des *data* qui permettraient d'appréhender exactement le phénomène social de mise par écrit des cartulaires, puisqu'ils ne représentent qu'une partie d'un ensemble plus vaste constitué par l'ensemble des cartulaires confectionnés durant la période étudiée. Les problèmes inhérents à la transmission des documents médiévaux et modernes – c'est-à-dire d'abord le tri opéré par les institutions elles-mêmes, ensuite les destructions dues aux aléas historiques –, ne permettent pas de cerner si cette masse documentaire constitue un échantillon représentatif du processus général de mise par écrit des cartulaires²¹. Pour pallier partiellement ce biais, la décision a été prise d'entrer dans la base les cartulaires qui ont été perdus et dont on connaît l'existence par divers canaux. Dans le meilleur des cas, ces derniers correspondent à des copies de cartulaires réalisées à l'époque moderne, mais le plus souvent, il ne s'agit que de simples mentions dans certains documents, sans que l'on puisse toujours déterminer si l'on a vraiment à faire à un cartulaire, étant donnée la pluralité d'appellations de ce type de recueil²². Malgré le biais correcteur que constitue la prise en compte des recueils disparus, les caractéristiques de la production de cartulaires en Bourgogne telles que je les présenterai dans cette étude reposent donc en très grande partie sur la documentation encore existante. Elles nécessitent par conséquent une comparaison avec d'autres espaces qui permette de confirmer et d'affiner les résultats.

The image shows a complex bibliographic record form with three main sections, labeled 1, 2, and 3 on the left side.

- Section 1 (Identifying):** Contains fields for 'a' (number), 'b' (Molesme), 'c' (abbaye bénédictine), 'd' (Notre-Dame), 'e' (Langres), and 'f' (Diocèse).
- Section 2 (Edition and Bibliography):** Includes 'h1' (Author: LAURENT Jacques), 'h2' (Title: Cartulaires de l'abbaye de Molesme...), 'h3' (Edition: 2 vol., Paris, 1911...), and 'i' (Library: BU Droit-Lettres Magasin...).
- Section 3 (Manuscript):** Contains 'j' (Number of acts: 1035), 'k' (Number of volumes: 2), and 'l' (Date: 1900-1910).

Below these sections are various filters and a detailed description of the manuscript's content, including a preface and a list of contents.

Fig. 1. Exemple de fiche de la base de données bibliographique.

- 10 Telle qu'elle se présente dans la base de donnée au format *FilemakerPro*, chaque fiche se compose de trois parties : une partie identifiante, une partie Édition et une partie Manuscrit ²³.
- 11 La première partie doit être obligatoirement remplie et permet d'identifier et de caractériser l'institution concernée selon plusieurs critères. À l'extrême gauche (a), se trouve un numéro d'ordre, attribué automatiquement à la saisie. Les trois rubriques suivantes concernent respectivement : le lieu (b), le type (c) et le patronage (d) de chaque institution. Ces trois champs ont été multivalués, afin de préciser, dans certains cas, l'endroit spécifiquement concerné par un cartulaire donné ²⁴. Enfin, à droite, deux rubriques permettent d'indiquer le diocèse (e) où se situe le rédacteur du cartulaire, puis le nom de l'institution dont dépend un établissement donné (f), un champ utilisé essentiellement dans le cas des prieurés.
- 12 La seconde partie d'une fiche peut être utilisée dans deux cas de figure. Elle peut tout d'abord permettre de recenser la bibliographie existante sur la documentation diplomatique d'un établissement. Elle est toutefois essentiellement mise à contribution pour indiquer les éditions de cartulaires originaux et constitue donc un instrument de travail destiné à la fois à documenter la base de données bibliographique et celle des CBMA. Outre les références bibliographiques (h1, h2, h3), cette partie signale en effet la bibliothèque détenant l'ouvrage (i), parfois aussi l'adresse internet de sa mise en ligne. Les champs de droite ont été conçus dans une triple perspective. Deux d'entre eux permettent de faire le lien avec la base de données des CBMA : ils précisent le nombre d'actes édités dans l'ouvrage (j), ainsi que sa numérisation éventuelle (k). Le champ suivant (l) indique la date de l'édition, donnée utile dans la perspective d'un travail historiographique futur, consistant en une réflexion sur les méthodes et les partis pris de ces entreprises d'édition en fonction du moment où elles ont été réalisées. Enfin la

dernière rubrique (*m*) constitue un lien avec la troisième partie de la fiche, puisqu'elle précise si l'édition correspond à un cartulaire original ou s'il s'agit d'un recueil factice, constitué de documents de provenances diverses concernant une même institution.

- 13 La troisième partie de la fiche-type est enfin consacrée aux manuscrits. Les premières rubriques correspondent aux données matérielles de chaque recueil : son titre (*n*), le siècle où il a été élaboré (*o*), sa cote de conservation (*p*), sa foliotation (*q*), le nombre d'actes qu'il contient (*r*), le numéro que lui a attribué Henri Stein (*s*), enfin les bornes chronologiques des actes contenus dans le recueil (*t*). Deux rubriques ont été ajoutées ensuite : l'état de conservation du recueil (*u*) et surtout la date présumée de la confection du cartulaire (*v*) qui permet d'affiner la chronologie de la rédaction des recueils. La zone en grisé a été ajoutée pour préciser le contenu et le contexte de rédaction de chaque cartulaire. Dans une optique comparative, il m'a en effet semblé important de m'interroger sur l'organisation de la matière à l'intérieur des recueils, notamment s'ils contenaient une préface (*w*) précisant les motifs de l'entreprise de rédaction, puis comment les différents titres avaient été ordonnés (*x*)²⁵. Les rubriques de gauche ont donc été créées dans la perspective d'identifier l'existence éventuelle de modèles d'organisation de cartulaires et de cerner ensuite les caractéristiques de leur circulation. Les rubriques qui se trouvent à droite ont été élaborées dans une optique micro-historique, afin d'éclairer le contexte propre à chaque institution au moment de la mise par écrit du recueil. Un premier critère, prosopographique, a été retenu : l'identification du ou des instigateur(s) de la copie du cartulaire (*y*). Cette rubrique inclut aussi les copistes lorsqu'ils sont connus ou des personnes extérieures à l'institution, mais qui ont joué un rôle dans la rédaction. La seconde rubrique concerne plutôt le contexte de rédaction du recueil (*z*), notamment du point de vue textuel, par une recension éventuelle d'autres types d'écrits, rédigés à la même époque (coutumes, nécrologes, chronique, *gesta*, textes hagiographiques).
- 14 Au total, 585 fiches ont donc été créées. Je suis intervenue essentiellement sur la partie concernant les manuscrits, en précisant 164 fiches sur 375 à partir de la bibliographie existante. Ce travail d'inventaire permet de dégager certains résultats, que je considère comme provisoires tant qu'une véritable étude sur les manuscrits n'aura pas été menée. Je ne peux m'en tenir pour l'instant qu'à une approche sur le long terme pour tenter d'identifier et de caractériser certaines grandes tendances relatives au processus de confection des cartulaires en Bourgogne.

Panorama de la confection de cartulaires en Bourgogne (XI^e-XVIII^e siècle)

Pour les six diocèses proposés à l'étude, on connaît au total 307 cartulaires, rédigés entre le XI^e et le XVIII^e siècle, qui se répartissent de manière très inégale, avec une très forte

prédominance du diocèse de Langres (cf. Fig. 2, l'histogramme).

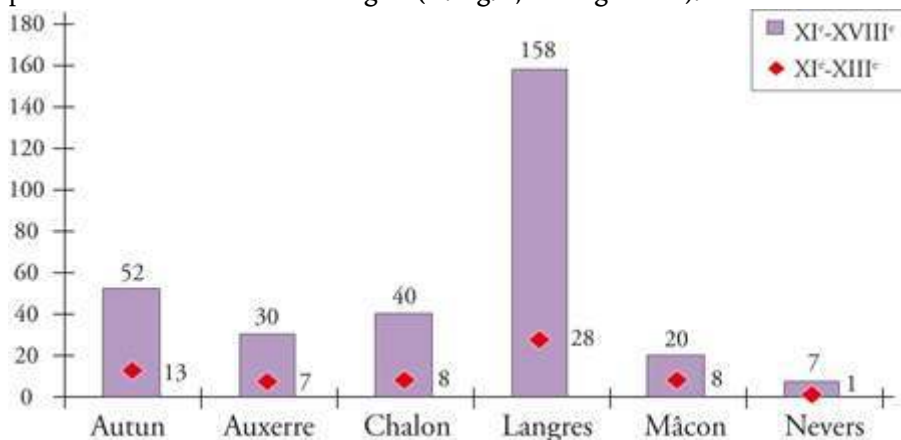


Fig.2. Répartition des cartulaires par diocèse (XI^e-XVIII^e siècles).

- 15 La masse de cartulaires rédigés dans le diocèse de Langres s'explique sans doute en partie par son ancienneté par rapport à d'autres subdivisions territoriales, comme Nevers par exemple, et surtout par sa superficie importante. Il compte en outre de nombreux monastères, cisterciens et bénédictins, y compris de gros confectionneurs de cartulaires, comme Clairvaux²⁶. Cette surreprésentation du diocèse de Langres traduit également le poids progressif de la ville de Dijon, qui se trouve à l'origine de 15 cartulaires municipaux. Lorsqu'on ne prend en compte que les cartulaires rédigés entre le XI^e et le XIII^e siècle (figurés en losanges sur le graphique), le poids relatif de cette circonscription territoriale diminue et l'on constate, qu'à l'exception du diocèse de Nevers largement sous-représenté, les cartulaires se répartissent de manière sensiblement équivalente entre les quatre autres diocèses²⁷. La confection massive de cartulaires dans le diocèse de Langres apparaît donc comme un phénomène plutôt tardif.
- 16 Sur ces 307 cartulaires, seuls 264 d'entre eux nous sont parvenus, mais l'on dispose parfois de renseignements sur les recueils disparus par le biais de copies, essentiellement effectuées à l'époque moderne. La base de données permet tout d'abord d'esquisser une chronologie relative du processus de leur mise par écrit, bien que la datation de 27 d'entre eux n'ait pas pu être établie, généralement parce que l'original a disparu²⁸. Le corpus se répartit entre le XI^e et le XVIII^e siècle, avec un pic au XV^e siècle (Fig. 3). Si l'on excepte ce dernier, le processus de rédaction des cartulaires, tel qu'on le connaît par les recueils dont la date a été établie par diverses études, est relativement stable entre le XIII^e et le XVIII^e siècle et tourne autour de 36 cartulaires par siècle²⁹.

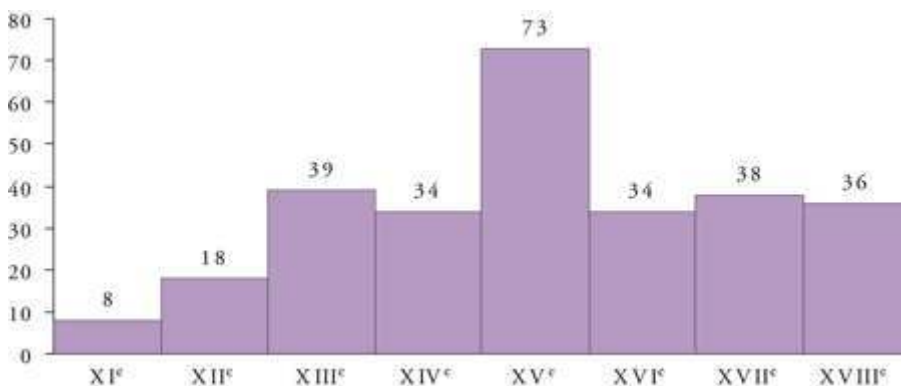


Fig. 3. Chronologie relative de la répartition des cartulaires en Bourgogne.

- 17 Le processus de rédaction des cartulaires en Bourgogne semble pouvoir être ordonné en trois grandes phases : la copie des premiers cartulaires aux XI^e et XII^e siècles, un temps de stabilisation aux XIII^e-XIV^e siècle et enfin les XV^e-XVIII^e siècles marqués par des fluctuations importantes.
- 18 L'apparition des cartulaires en Bourgogne semble être un phénomène relativement tardif, en comparaison avec d'autres zones géographiques où les premiers recueils ont été copiés au IX^e siècle³⁰. Sept cartulaires sont attestés au XI^e siècle et proviennent tous d'abbayes ou de prieurés bénédictins : Perrecy, Flavigny, Saint-Bénigne de Dijon, Cluny et Marcigny-sur-Loire³¹. Selon l'éditeur du cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon, un recueil primitif épiscopal existait avant le XII^e siècle, peut-être dès le XI^e siècle, mais il n'est connu que par une mention tardive³². Il convient en outre de noter, qu'à l'exception des premiers cartulaires de Cluny et du cartulaire-chronique de Saint-Bénigne, tous ces recueils ont disparu, ce qui rend impossible leur datation selon des critères de critique externe. En ne tenant pas compte de l'hypothèse, au demeurant bien fragile, de l'existence d'un recueil épiscopal à Mâcon dès le XI^e siècle, le processus de rédaction des cartulaires apparaît donc comme un phénomène avant tout monastique qui naît vraisemblablement au cœur de la Bourgogne méridionale et semble en lien étroit avec le monastère de Cluny.

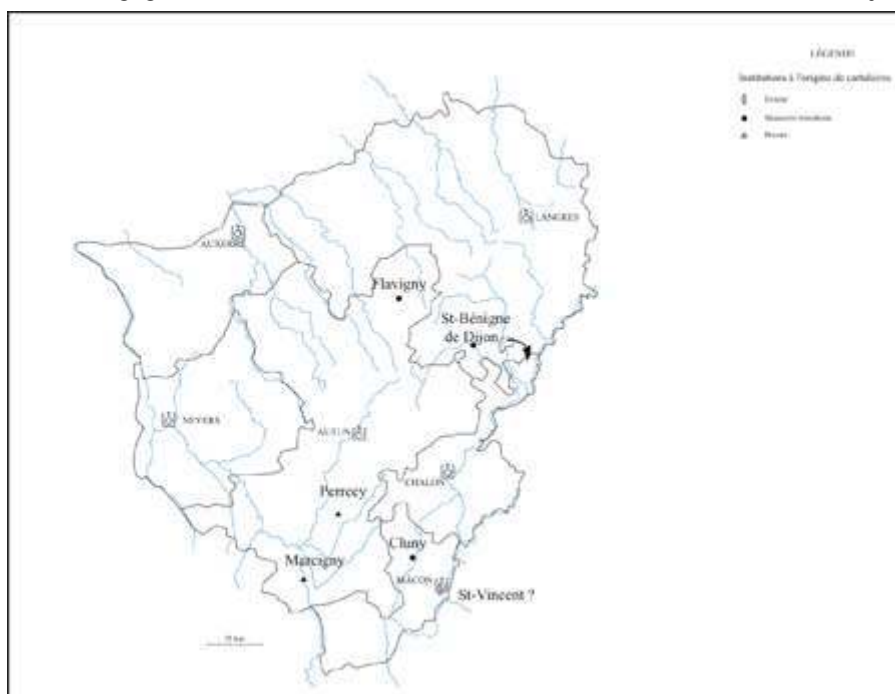


Fig. 4. Les rédacteurs de cartulaires au XI^e siècle.

- 19 Le premier cartulaire attesté en Bourgogne serait celui de Perrecy, un prieuré de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire : ce recueil, aujourd'hui perdu, aurait été mis par écrit autour de 1014 à Perrecy à l'époque de l'abbé de Fleury Gauzlin (1004-1030), successeur d'Abbon de Fleury († 1004) dont l'activité intellectuelle à la tête de son monastère est bien connue³³. Ce cartulaire commençait par un dossier formé de plusieurs chartes du donateur du prieuré à Fleury et d'une série de privilèges royaux, suivi d'actes concernant tout autant Perrecy que Saint-Benoît-sur-Loire. Pour l'abbaye de Flavigny, la rédaction du cartulaire aurait été entreprise dans les années 1020, pour s'achever un siècle plus tard, selon la datation proposée par Constance Brittain-Bouchard dans une édition récente³⁴. Le recueil aurait été rédigé quelques temps après la réforme de l'établissement à la fin du X^e siècle, à

la demande de l'évêque d'Autun Gauthier qui jouissait de droits importants sur l'abbaye et aurait demandé la venue d'un moine de Cluny, Heldric, pour en prendre la tête.

- 20 La rédaction du cartulaire de Saint-Bénigne de Dijon (Dijon, BM, ms. 591, fol. 59-124) se situerait pour sa part entre 1041 et 1046, moment d'intense activité intellectuelle de l'abbaye, sans doute sous l'impulsion de l'abbé Halinard (1031-1052)³⁵. À cette époque, les moines rédigent une chronique qui est insérée dans le même *codex*, la bibliothèque acquiert de nombreux manuscrits, le nécrologe intègre des modifications marginales magnifiant en particulier les évêques de Langres et les abbés du monastère tandis que certains bâtiments de l'abbatiale font l'objet de réfections. Par ailleurs, aux alentours de 1045, plusieurs conflits sur les cimetières dijonnais s'aggravent et conduisent les moines de Saint-Bénigne à rédiger une série de textes hagiographiques et à forger certains documents diplomatiques visant à asseoir leurs prérogatives dans ce domaine. L'originalité de ce recueil réside dans son caractère dual et surtout dans l'enchevêtrement des perspectives diplomatiques et mémorielles, puisque la chronique et le cartulaire ont été conçus en même temps et pour être consultés ensemble.
- 21 Le contexte de rédaction des cartulaires de Cluny et de l'un de ses prieurés, Marcigny-sur-Loire, est globalement comparable. Les cartulaires A, B et C de Cluny (Paris, BnF, ms. n.a.l. 1497, 1498 et 2262), vraisemblablement conçus comme un ensemble et peut-être même réunis en un seul volume, ont été projetés à la fin de l'abbatiate d'Odilon (998-1049) et exécutés au début de celui d'Hugues de Semur (1049-1109), entre 1065 et 1080, avec une intensification de la rédaction en 1095-1096³⁶. Cette entreprise de rédaction intervient quelques années après la mise par écrit des coutumes et de textes hagiographiques et en même temps que la composition du catalogue de la bibliothèque³⁷. La première partie du cartulaire de Marcigny-sur-Loire – aujourd'hui disparu mais connu par des copies modernes – aurait été rédigée en 1096, c'est-à-dire au moment même de la deuxième phase de rédaction des premiers cartulaires de Cluny³⁸. Il a été élaboré dans un contexte comparable à celui de Cluny, dans la mesure où le nécrologe du prieuré a été mis par écrit dans les mêmes années, avant 1109.
- 22 Du point de vue de l'organisation de la matière, les cartulaires de Flavigny, et surtout de Marcigny-sur-Loire et de Cluny offrent des similitudes remarquables, en particulier si l'on suit l'hypothèse de Hartmut Atsma et Jean Vezin sur le caractère indissociable des recueils A, B et C de Cluny, comme l'indique le tableau suivant.

Flavigny (vers 1020?)	Cluny (vers 1063; 1094/5)	Marcigny (vers 1095/6)
	<i>Chronologia</i> des abbés de Cluny (A).	-Généalogie d'Hugues de Semur. - Histoire du prieuré.
Testaments du fondateur.	Testaments des fondateurs (A).	Actes des fondateurs.
Privilèges carolingiens, puis royaux.	<i>Præfatio</i> du cartulaire de Bernon (A) (évocation des donations et de l'histoire de Cluny).	Préface du premier livre du cartulaire (évocation des donations et de la lutte contre les calomnieux).
-Classement chronologique des actes. -Classement non chronologique des actes suivants.	-Cartulaires de Bernon, Odon, Aymard, Maïeul (A). -Cartulaires d'Odon et d'Hugues de Semur (B).	-Chartes classées par donateur particulier. -Chartes concernant les moniales.
Testament du fondateur.	<i>Præfatio</i> du cartulaire C (la même que celle de Bernon) et testaments des fondateurs.	
	-Bulles pontificales. -Diplômes royaux.	Section consacrée aux bulles.
	Classement géographique des actes.	

- 23 Si la préface est inexistante dans le cartulaire de Flavigny, une place de choix a été réservée au testament du fondateur, placé au début et à la fin du recueil, aux diplômes royaux et aux donations qui ont été agencées dans un ordre plus ou moins chronologique. Une logique similaire semble avoir guidé la rédaction des premiers cartulaires de Cluny : les testaments de Guillaume le Pieux et du premier abbé Bernon y sont placés au tout début des cartulaires A, consacré aux actes contemporains des abbatiats des quatre premiers abbés de Cluny, et C, qui regroupent les privilèges pontificaux et royaux.
- 24 Les similitudes sont encore plus frappantes entre les cartulaires de Cluny et de Marcigny. Comme dans les premiers recueils clunisiens, la préface de celui de Marcigny exalte la personne d'Hugues de Semur, fondateur du lieu, et s'ouvre sur un dossier de pièces importantes pour l'établissement : une généalogie d'Hugues qui fait écho à la chronologie des abbés de Cluny du cartulaire A, une histoire de la fondation et un récapitulatif des donations des seigneurs de Semur. Comme pour le cartulaire de Bernon, le Livre I s'ouvre sur une préface qui fustige les calomnieux et l'indiscipline et rappelle la nécessité des donations. Le cartulaire originel se terminait enfin vraisemblablement par une section consacrée aux bulles, tout comme le cartulaire C, contenant les privilèges pontificaux, venait clore les deux premiers volumes.
- 25 Deux caractéristiques se dégagent de l'analyse de ces cartulaires du XI^e siècle. Tous les établissements concernés ont des liens, plus ou moins étroits, avec Cluny : Perrecy est un prieuré de Fleury, monastère réformé par Odon (927-942) ; Saint-Bénigne a été réformé en 988/990 par Guillaume de Volpiano († 1031) sous l'abbatit de Maïeul (954-994), Flavigny est dirigé par un ancien moine de Cluny, tandis que Marcigny a été fondé par Hugues de Semur³⁹. Sans qu'il faille la mettre nécessairement en lien avec l'influence de Cluny, on remarque en outre une certaine parenté dans l'organisation des cartulaires : la plupart d'entre eux commencent par un texte de nature historique, mettent à l'honneur la personne des fondateurs et réservent une section particulière aux diplômes royaux et

surtout aux bulles pontificales. Le trait le plus frappant des premiers cartulaires bourguignons réside, en définitive, dans l'entremêlement des perspectives gestionnaires et mémorielles, dans un souci d'exaltation de l'institution qui se retrouve dans d'autres formes textuelles composées à la même époque ⁴⁰.

- 26 Les cartulaires du XII^e siècle, au nombre de 18, présentent un corpus plus éclectique qu'au XI^e siècle, bien que limité. Si les monastères bénédictins y tiennent encore une place prédominante, avec 7 cartulaires (dont trois émanant de prieurés) ⁴¹, le siècle est marqué par l'apparition de 5 recueils cisterciens ⁴², de trois recueils d'institutions canoniales régulières (dont un prieuré) ⁴³, de deux recueils de chapitres cathédraux et de la rédaction du premier cartulaire épiscopal véritablement attesté ⁴⁴. Sur le plan géographique, les cartulaires semblent continuer à être confectionnés plutôt au sud de la Bourgogne, toujours avec une sous-représentation du diocèse de Langres. Un rééquilibrage s'amorce toutefois, en raison de la forte présence d'abbayes dans ce diocèse.

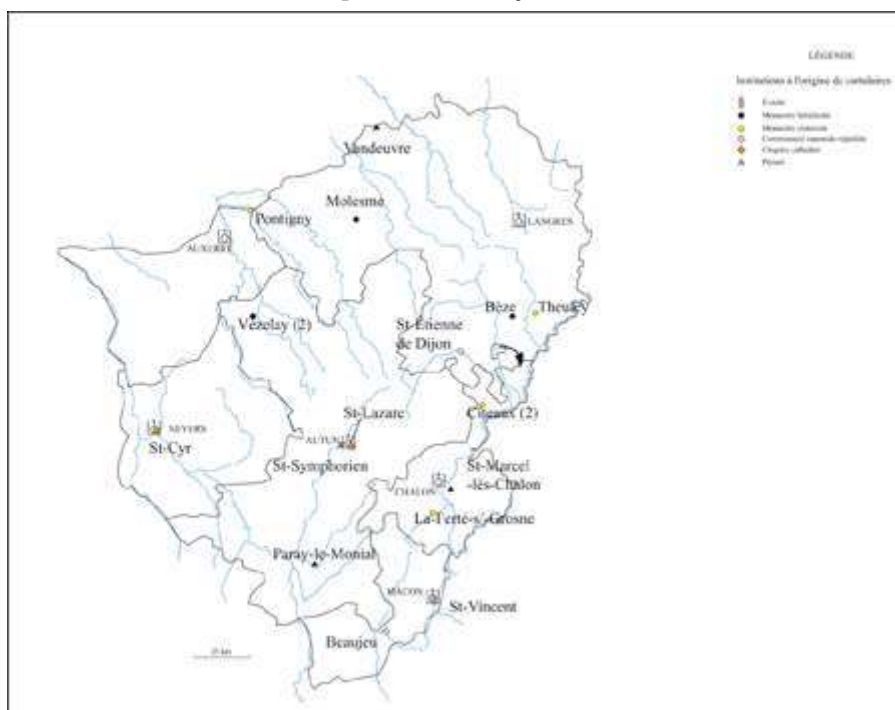


Fig. 5. Les rédacteurs de cartulaires au XII^e siècle.

- 27 Une chronologie affinée, réalisée pour 12 cartulaires dont la datation a été établie avec une certaine précision par plusieurs études, permet de préciser certaines caractéristiques de ces recueils du XII^e siècle ⁴⁵.

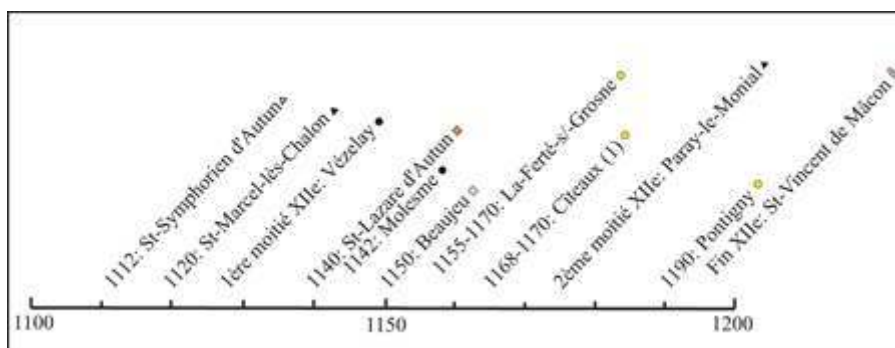


Fig. 6. Chronologie affinée des cartulaires du XII^e siècle.

- 28 Dans la première moitié du siècle, tandis qu'un prieuré et deux monastères bénédictins – Vézelay et Molesme, relativement proches sur un plan géographique – poursuivent le mouvement amorcé au siècle précédent, certaines institutions canoniales semblent se mettre à rédiger des cartulaires. Par ailleurs, les abbayes cisterciennes ne commencent à rédiger des recueils (cartulaires ou pancartes) qu'à partir de la seconde moitié du XII^e siècle, soit un peu plus d'un demi-siècle après les débuts du mouvement cistercien, un laps de temps relativement court qui atteste l'accroissement rapide du temporel de plusieurs établissements. Si l'on excepte les pancartes de La-Ferté-sur-Grosne, Cîteaux serait donc le premier monastère cistercien à faire rédiger un cartulaire aux alentours de 1168-1170.
- 29 Du point de vue de l'organisation de la matière de ces recueils, la diversité semble également bien plus grande qu'au XI^e siècle et permet de faire six remarques.
- 30 Tout d'abord, les cartulaires confectionnés par l'évêque de Mâcon et par les institutions canoniales, qu'il s'agisse de chapitres cathédraux ou de monastères de chanoines réguliers, sont organisés selon un classement difficile à comprendre, qui ne correspond à aucun modèle et dont la logique reste encore à établir ⁴⁶.
- 31 Par ailleurs, trois cartulaires adoptent un classement systématique des actes, c'est-à-dire topographique, avec des divisions parfois bien marquées, un ordonnancement apparemment inconnu au XI^e siècle dans la documentation bourguignonne ⁴⁷. Ce choix ne concerne que les monastères cisterciens, probablement en miroir de l'organisation des archives qui reflète elle-même les modalités d'exploitation des terres par granges ⁴⁸.
- 32 Une troisième remarque, déjà valable pour le XI^e siècle, concerne l'imbrication très forte des perspectives historiographiques et gestionnaires dans certains cartulaires du XII^e siècle. Trois recueils, provenant pour deux d'entre eux d'établissements bénédictins, attestent ainsi une très grande porosité discursive. Celui de Bèze relie les actes entre eux par des notices historiques qui donnent au cartulaire l'apparence d'une chronique, une dimension qui s'explique par le fait qu'il soit copié partiellement sur le recueil de Saint-Bénigne de Dijon ⁴⁹. Le manuscrit où a été copié le cartulaire de Vézelay avant 1070 contient également des annales, une brève histoire des comtes de Nevers et la grande chronique de Vézelay écrite à partir du cartulaire ⁵⁰. Enfin, le cartulaire de Saint-Symphorien d'Autun ne contient pas de copies complètes des actes, mais procède à une compilation qui le fait ressembler à une chronique ⁵¹.
- 33 La quatrième remarque concerne l'impact du modèle d'organisation « clunisien » exposé plus haut, que l'on retrouve décliné ici dans les cartulaires de Vézelay et plus encore de Paray-le-Monial. Le premier établissement a été intégré dans l'*Ecclesia cluniacensis* à partir de 1025-1026, tandis que le second est l'un des prieurés de Cluny depuis l'abbatiate de Maïeul ⁵². Tous deux commencent par un résumé de l'histoire de l'abbaye qui sert de préface et met la figure du fondateur à l'honneur, sur un mode narratif pour Paray, avec une exaltation de Maïeul, et sur un mode iconographique pour Vézelay, puisque le cartulaire commence par le testament du comte Girart, qui est représenté à l'intérieur de l'initiale historiée avec son épouse ⁵³. La suite des recueils réserve une place de choix aux chartes des fondateurs et aux actes qui fondent le statut particulier du lieu et son lien à Cluny. Les points communs entre l'organisation des premiers cartulaires de Cluny et celle de certains prieurés ou monastères qui en dépendent suggèrent une hypothèse qui rejoint les observations des historiens de l'art et des archéologues du bâti sur certains établissements clunisiens. Dans plusieurs cas, ces cartulaires apparaissent en effet comme

des copies d'un modèle que représenteraient les cartulaires A, B et C, tout comme plusieurs lieux de culte des prieurés et monastères de l'*Ecclesia cluniacensis* – notamment lorsqu'ils en sont proches géographiquement – sont conçus dans une certaine similitude avec l'architecture de l'abbaye-mère, sans que cette démarche ne soit pour autant systématique⁵⁴. Le mode d'organisation de la matière dans certains cartulaires de prieurés semble donc être un moyen de figurer le lien des établissements à Cluny, à côté de nombreux autres parallélismes, architecturaux, iconographiques ou liturgiques.

- 34 Trois cartulaires adoptent en outre un classement hiérarchique, par ordre d'importance des chancelleries dont émanent les actes (actes de rois/empereurs, papes, évêques et abbés, familles de donateurs) : ceux du chapitre cathédral de Saint-Lazare d'Autun, du prieuré canonial de Saint-Symphorien et du prieuré clunisien de Saint-Marcel-lès-Chalon⁵⁵. Ce dernier cas atteste donc les limites de l'hypothèse précédente sur la circulation de modèles d'organisation de cartulaires au sein d'une institution donnée – l'affirmation du lien abbaye-prieuré, *via* le type de cartulaire choisi –, au profit d'autres logiques qui relèvent probablement davantage du voisinage. La conjecture semble se vérifier clairement pour les deux établissements autuniens, distants de quelques kilomètres, tandis que la carte atteste une certaine proximité géographique entre cet évêché et Saint-Marcel-lès-Chalon. La prise en compte de la chronologie affinée (Fig. 6) renforce d'ailleurs cette dernière hypothèse, puisque ces trois cartulaires ont été entrepris à quelques années d'intervalle : le premier serait celui de Saint-Symphorien, élaboré en 1112-1140, suivi par celui du prieuré de Saint-Marcel, en 1120, puis enfin par celui de Saint-Lazare, vers 1140⁵⁶.
- 35 Ma dernière remarque concerne la nécessité de mener une recherche complémentaire sur les instigateurs de la rédaction des cartulaires, identifiés pour la plupart des cartulaires du XII^e siècle⁵⁷. Cette perspective pourrait sans doute donner des pistes d'interprétation relatives à l'adoption des choix retenus dans l'organisation de la matière des recueils.
- 36 Pour conclure sur ce premier bilan, il me semble nécessaire de souligner un trait relatif à la conservation des cartulaires des XI^e-XII^e siècles : seuls 16 recueils sur 26 nous sont parvenus. Les dix cartulaires perdus ont tous disparu à la fin du XVIII^e siècle, généralement lors des destructions révolutionnaires, à trois exceptions près⁵⁸. Le « livre enchaîné » de Saint-Vincent de Mâcon a été détruit au cours des troubles huguenots mâconnais en 1562-1567, tandis que le cartulaire primitif de cette institution était probablement déjà détérioré au XII^e siècle⁵⁹. Quant au cartulaire primitif de Cîteaux, il ne nous est parvenu que par un fragment inséré dans un autre cartulaire de l'abbaye et était vraisemblablement dégradé à l'époque médiévale⁶⁰. Dans la mesure où les destructions résultent majoritairement de démarches extérieures, on peut en déduire que, malgré la confection de nouveaux recueils par plusieurs de ces institutions, les premiers cartulaires étaient l'objet d'un certain souci de conservation, sans que l'on puisse déterminer s'ils ont été véritablement utilisés tout au long de la période.
- 37 Les XIII^e-XIV^e siècles correspondent à une phase de diversification des institutions qui se trouvent à l'origine des recueils.
- 38 Le nombre de cartulaires copiés augmente fortement au XIII^e siècle, avec 39 unités documentaires, ce qui modifie sensiblement l'aperçu de leur mise par écrit, telle qu'elle se manifestait aux XI^e-XII^e siècles.

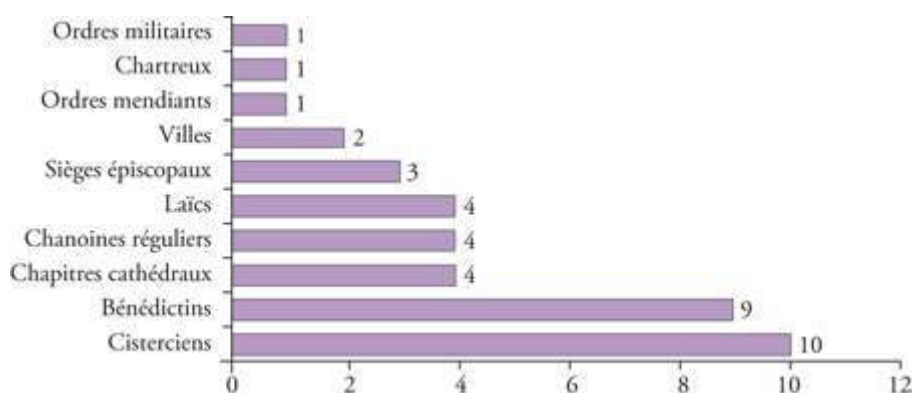


Fig. 7. Diversification des rédacteurs de cartulaires au XIII^e siècle.

- 39 Certains traits semblent toutefois se maintenir : les établissements monastiques, notamment bénédictins et cisterciens, apparaissent toujours comme les premiers rédacteurs de cartulaires, suivis de loin par les abbayes de chanoines réguliers⁶¹. Les chapitres cathédraux confirment le mouvement de mise par écrit amorcé au siècle précédent, et semblent imités dans leur démarche par les évêques dont ils constituent l'entourage : les milieux épiscopaux paraissent donc se mettre massivement à la constitution de recueils⁶².
- 40 On remarque toutefois une diversification plus forte des producteurs de cartulaires, notamment parmi les nouveaux ordres religieux – militaires, mendiants et chartreux – qui commencent à confectionner leurs recueils à la fin du siècle⁶³. Apparaissent également à cette époque, les premiers cartulaires municipaux et surtout laïques, ces derniers commençant à être élaborés dans les années 1270⁶⁴. Deux bouleversements touchent enfin les cartulaires monastiques. En premier lieu, aucun cartulaire prieural du XIII^e siècle ne nous est parvenu, signe probable de transformations des structures monastiques traditionnelles. Par ailleurs, les cisterciens apparaissent désormais comme de gros rédacteurs de cartulaires qui concurrencent très largement les monastères bénédictins.

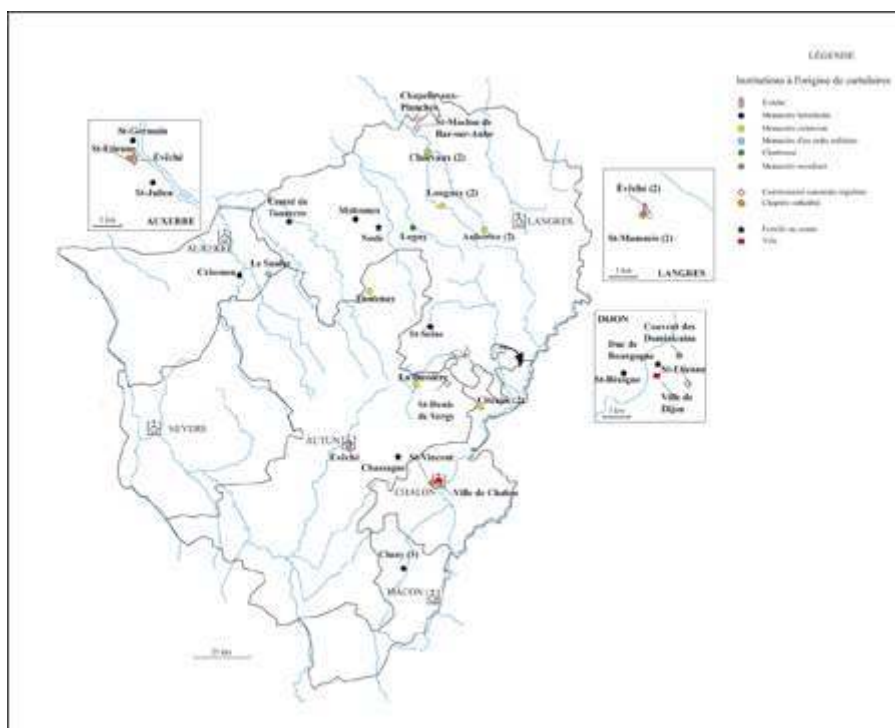


Fig. 8. Carte des rédacteurs de cartulaires au XIII^e siècle.

- 41 Sur le plan géographique, on constate un net rééquilibrage en faveur du nord de la Bourgogne et un tarissement de la production de cartulaires au sud et surtout à l'ouest. La carte met également en évidence un autre phénomène : la rédaction de plusieurs cartulaires par une même institution au cours du XIII^e siècle. Plusieurs d'entre elles disposaient déjà de cartulaires : Cluny, Molesme, Cîteaux et Saint-Étienne de Dijon. Le monastère de Cluny fait rédiger trois cartulaires supplémentaires, Cîteaux deux, Saint-Étienne et Molesme, un. Pour Molesme et Cîteaux, la rédaction de ces nouveaux recueils semble s'expliquer par des raisons pratiques. Les cartulaires du XIII^e reprennent certaines pièces des premiers recueils dans un ordre systématique, avec des divisions en chapitres pour Cîteaux, qui correspond sans doute mieux aux modalités de gestion des établissements⁶⁵. Un même souci semble animer la rédaction du « grand cartulaire » de Molesme, scindé en deux parties consacrées, pour la première, aux titres de l'abbaye et pour la seconde aux prieurés et dépendances, avec un classement topographique qui reflète le classement contemporain des archives de l'abbaye⁶⁶. À Cluny, la copie de nouveaux recueils – organisés topographiquement et typologiquement, par dossiers retraçant souvent le règlement de conflits entre l'abbaye et ses dépendances – est liée aux transformations des structures de l'*Ecclesia cluniacensis*, devenue un *ordo* après 1233, et aux besoins de réaffirmer à la fois le rôle de l'institution face à la concurrence de nouvelles structures religieuses et l'autorité de la « tête » de l'ordre contre les vellétés d'indépendance des prieurés⁶⁷. Dans la première moitié du XIII^e siècle (Fig. 9), un même souci semble animer ces trois établissements : une certaine rationalisation, matérialisée entre autres par le reclassement de leurs archives à la même époque, mais qui concerne aussi, plus globalement, leurs rapports avec leurs prieurés, une préoccupation qui s'articule probablement avec l'absence totale de cartulaires émanant de ces derniers au XIII^e siècle.

- 42 Ce phénomène de copie de plusieurs recueils distincts semble s'accélérer au XIII^e siècle, dans la mesure où certaines institutions ont confectionné différents cartulaires, indépendants les uns des autres, au cours de cette période. C'est le cas des abbayes cisterciennes de Clairvaux, Longuay et Auberive et du chapitre cathédral de Langres, auteurs de deux cartulaires chacun. Les recueils des trois abbayes cisterciennes adoptent un classement systématique, par grange, tandis que le seul cartulaire connu du chapitre cathédral de Langres classe les actes en fonction de l'importance des donateurs. L'affinement de la chronologie de confection des recueils au XIII^e siècle (Fig. 9) renforce ce constat, puisque ces cartulaires ont été rédigés à plusieurs décennies de distance, à l'exception de celui de l'abbaye d'Auberive ⁶⁸.
- 43 La carte met enfin en évidence un certain groupement géographique des institutions qui sont à l'origine des recueils, notamment en milieu urbain. La chronologie affinée de la rédaction des cartulaires (Fig. 9) laisse d'ailleurs supposer une émulation/concurrence entre institutions voisines qui se dotent de cartulaires à quelques années d'intervalle. C'est le cas en particulier à Auxerre, où les moines de Saint-Germain, l'évêché et le monastère bénédictin de Saint-Julien constituent leurs recueils entre 1266 et la fin du XIII^e siècle ⁶⁹. Le même type de logique prévaut sans doute pour plusieurs recueils élaborés à la fin du siècle : à Dijon, entre Saint-Étienne et le couvent des dominicains ; à l'est du diocèse d'Auxerre, entre la commanderie du Saulce et l'abbaye bénédictine de Crisenon ; ou encore au nord du diocèse de Langres, entre les abbayes cisterciennes de Longuay et d'Auberive.

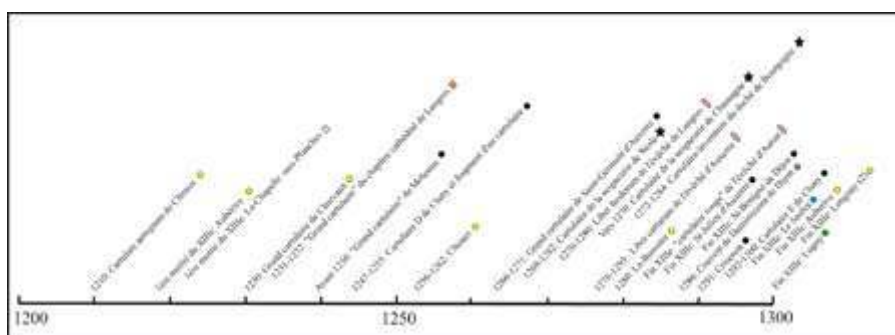


Fig. 9. Chronologie affinée de la rédaction de cartulaire au XIII^e siècle.

- 44 La chronologie affinée montre par ailleurs que deux types de recueils apparaissent dans un temps particulièrement circonscrit. Les trois cartulaires épiscopaux ont ainsi été confectionnés au cours des trente dernières années du XIII^e siècle, et adoptent un type de classement systématique qui leur permet d'affirmer leurs droits sur certaines églises, ceux d'Autun et d'Auxerre commençant en outre leur recueil par les privilèges attachés à leur siège ⁷⁰. De la même manière, trois des quatre cartulaires laïques ont commencé à être élaborés après 1269. Cette date s'inscrit parfaitement dans la chronologie globale de rédaction de recueils par les chancelleries des grandes principautés, où les années 1270 correspondent à une généralisation du processus qui touche aussi les seigneuries ⁷¹.
- 45 Du point de vue de l'organisation des recueils, le fait marquant semble une généralisation du mode de classement systématique, quel que soit le type d'institution concerné, qui va de pair avec un accroissement des visées gestionnaires des établissements, à trois exceptions près. Les cartulaires de Saint-Germain et de Saint-Julien d'Auxerre, comme celui du chapitre cathédral de Langres adoptent en effet un classement hiérarchique, en fonction de l'importance des donateurs. L'adoption générale du mode d'organisation

topographique se décline de plusieurs manières : divisions en chapitres correspondant à des granges pour les établissements cisterciens ; divisions en sous-commanderies, puis répartition des actes dans chaque subdivision en fonction de la nature de la transaction (donations, acquisitions, échanges) pour le cartulaire de la commanderie des templiers du Saulce ⁷² ; divisions en localités où l'institution concernée détient des droits, notamment pour les cartulaires épiscopaux et seigneuriaux ; divisions en localités où certains conflits ont été réglés dans le cartulaire D de Cluny ⁷³. Dans certains cas, ce classement topographique n'exclut toutefois pas une première section consacrée à des privilèges plus généraux octroyés par les rois, princes ou papes ou à l'acte de fondation de l'établissement ⁷⁴.

- 46 Les 34 cartulaires bourguignons du XIV^e siècle conservent globalement des caractéristiques similaires à ceux du XIII^e : ce sont bien les mêmes institutions qui sont à l'origine des recueils (Fig. 10), même si l'on compte à présent des cartulaires de chapelles – un phénomène qu'il convient sans doute de mettre en rapport avec le développement des chapellenies, lié à la piété flamboyante – et s'il n'y a plus de trace de recueils élaborés par les ordres mendiants à cette époque ⁷⁵.

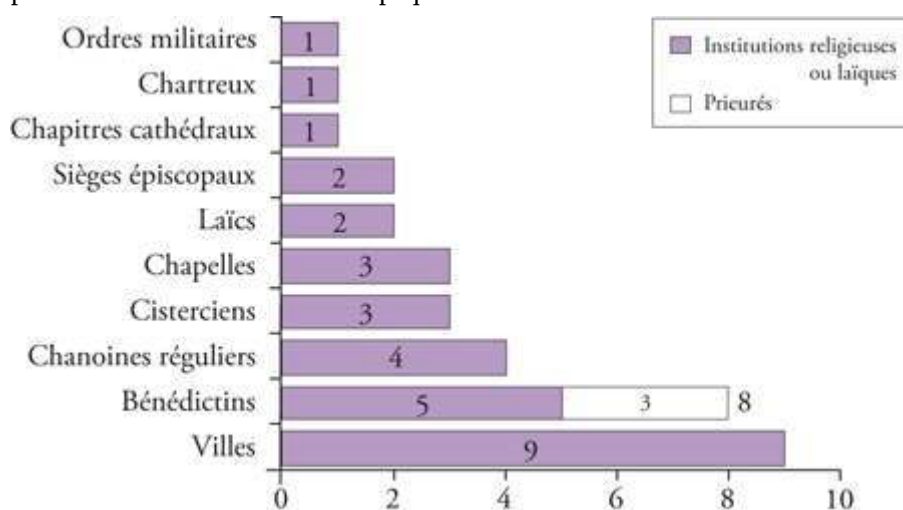


Fig. 10. Institutions à l'origine des cartulaires au XIV^e siècle.

- 47 On constate toutefois une répartition légèrement différente de la masse plus restreinte de cartulaires élaborés ⁷⁶. Les cartulaires confectionnés par les cisterciens connaissent en effet une nette diminution – probablement liée à la crise profonde que connaît l'ordre au XIV^e siècle –, contrebalancée par une forte augmentation du nombre de cartulaires municipaux ⁷⁷. Six de ces derniers ont été confectionnés par la ville de Dijon et trois par celle de Beaune et nécessiteraient que leur rédaction soit remise dans le contexte de ces deux villes.
- 48 Sur le plan géographique, on remarque, comme au XIII^e siècle, une forte prédominance de la confection de cartulaires à l'est de la Bourgogne. L'essoufflement de la rédaction de cartulaires à l'ouest correspond à un silence documentaire global, qu'il faut peut-être mettre en relation avec le contexte de guerres.
- 49 Du point de vue de l'organisation des cartulaires, je m'en tiendrai à quelques remarques. L'organisation topographique des recueils semble être la plus courante, ordonnancement qui, comme au siècle précédent, n'exclut pas l'existence d'un dossier de textes fondateurs en tête des cartulaires, ni le regroupement des privilèges royaux et pontificaux dans

certain manuscrits. Le cartulaire d'Hugues de Chalon apparaît toutefois comme le seul exemple connu dans l'espace bourguignon et dans la limite des présentes recherches, à présenter une organisation uniquement par type de biens échangés ou par type d'échange⁷⁸. Un ordonnancement similaire a été souligné précédemment pour le cartulaire de la commanderie du Saulce (XIII^e siècle), mais il n'y apparaissait qu'à l'intérieur des subdivisions topographiques et non comme principe d'organisation de l'ensemble de la matière. Malgré le peu d'indications dont je dispose, deux nouveautés semblent enfin marquer la forme des recueils. Tout d'abord, le premier bullaire apparaît à Cîteaux au milieu du XIV^e siècle, un phénomène qui correspond sans doute à la séparation de la partie réservée aux bulles dans certains cartulaires dès le XI^e siècle et qui se manifeste dans de nombreuses régions à la même époque⁷⁹. Trois monastères se mettent par ailleurs à élaborer des cartulaires autonomes concernant certaines fonctions monastiques : la pitancerie pour Cluny et Saint-Germain ou la porterie pour Cîteaux.

- 50 En définitive, la confection des recueils aux XIII^e-XIV^e siècles est marquée par trois phénomènes. Tout d'abord, la rédaction de cartulaires n'est plus l'apanage des seuls établissements religieux, mais touche un nombre croissant d'institutions, y compris laïques et municipales. Par ailleurs, la décision d'élaborer des cartulaires semble parfois s'expliquer par des logiques de concurrences entre institutions voisines. Dans le cas de la rédaction de nouveaux recueils par des établissements qui en possédaient déjà, ce sont visiblement des impératifs d'adaptation à des changements structurels (notamment dans le rapport des ordres à leurs prieurés) et d'efficacité dans la gestion des patrimoines qui ont présidé aux nouvelles confections. Ce dernier paramètre explique enfin probablement la généralisation de l'organisation topographique de la matière dans les cartulaires de cette époque.
- 51 L'extrême fin du Moyen Âge et l'époque moderne sont marquées par de fortes fluctuations dans la rédaction de recueils. D'un point de vue géographique, la confection des cartulaires au XV^e siècle semble être surtout le fait des institutions de la partie orientale de la Bourgogne, comme aux XIII^e-XIV^e siècles. En revanche, cette époque représente un pic dans la production des cartulaires, avec 73 unités⁸⁰. Ce constat doit cependant être nuancé car il s'explique de deux manières, bien mises en évidence par le graphique suivant.

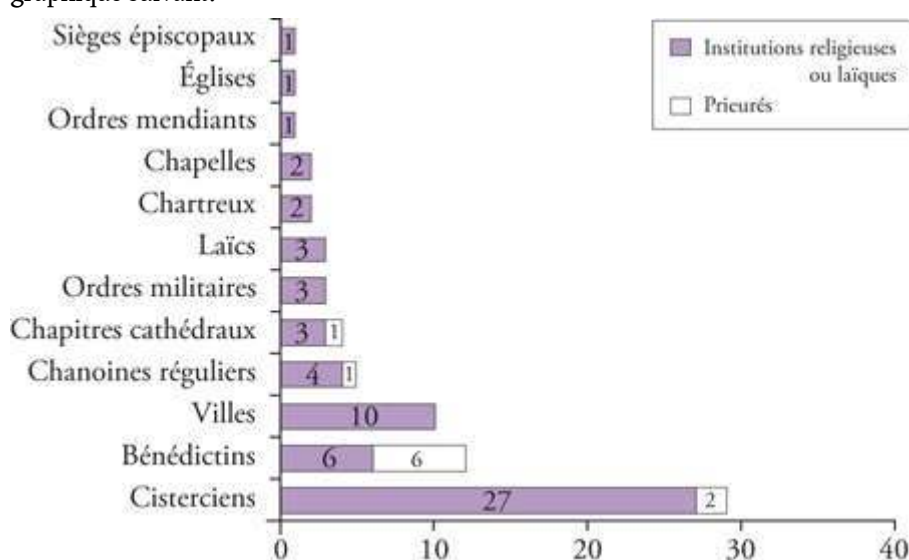


Fig. 11. Institutions à l'origine des cartulaires au XV^e siècle.

- 52 Le XV^e siècle correspond tout d'abord à l'éventail maximal des institutions à l'origine des recueils qui se dotent désormais toutes de cartulaires. Les églises, notamment paroissiales, non représentées auparavant, font désormais partie des compilateurs⁸¹. La deuxième caractéristique de ce graphique est la proportion écrasante de cartulaires confectionnés par les établissements cisterciens, à l'origine de 29 cartulaires. Un examen attentif révèle que cette masse documentaire ne provient que de cinq établissements différents, et émane principalement de Clairvaux (8 cartulaires), et surtout de Cîteaux (17 recueils)⁸². Le même phénomène est d'ailleurs à l'œuvre dans la mise par écrit des 10 cartulaires municipaux, puisque la moitié d'entre eux a été confectionnée par la ville de Dijon⁸³.
- 53 C'est essentiellement cette mise par écrit soudaine et massive par quelques institutions qui explique le pic du XV^e siècle. Dans le cas de Cîteaux, cette densification de la rédaction de cartulaires à partir de 1476 est liée à la personnalité de Jean de Cirey, abbé très actif de 1476 à 1501. Ce dernier, guidé par un souci de réforme morale et institutionnelle, reprend totalement en main son abbaye dans plusieurs domaines : il fait reconsacrer systématiquement tous les autels de l'abbatiale et se trouve à l'origine de la séparation des dortoirs en chambres individuelles ; il fait par ailleurs écrire un catalogue de la bibliothèque de son monastère en 1480 et se trouve à l'origine des *Privilegia ordinis Cisterciensis*, un texte regroupant les coutumes cisterciennes, ainsi que les bulles et les décrets royaux accordés à l'ordre, achevé et imprimé en 1491⁸⁴. C'est dans ce contexte global de redéfinition des usages cisterciens que Jean de Cirey fait copier un cartulaire en neuf volumes qui concerne directement son abbaye et plusieurs recueils qui se rapportent aux possessions de l'établissement dans certains domaines, une logique suivie aussi dans les 8 cartulaires rédigés à la même époque à Clairvaux, sous l'impulsion de l'abbé Pierre de Virey (1471-1496)⁸⁵. Tous ces recueils adoptent un même type d'organisation, topographique, par localité, à une exception près. Le premier des neuf volumes qui concernent directement Cîteaux commence en effet par une lettre liminaire, où Jean de Cirey explique ses intentions, et regroupe les premières donations et de nombreux privilèges visant à souligner le prestige de l'abbaye⁸⁶. Dans une moindre mesure, la rédaction de trois recueils à Autun au milieu du XV^e siècle met en évidence le même phénomène. La confection des cartulaires de la cathédrale, de l'évêché et de l'abbaye de Saint-Martin est en effet due à l'influence décisive du cardinal Rolin († 1469), évêque de la cité, connu essentiellement pour ses activités de mécène⁸⁷. Ces recueils d'Autun adoptent d'ailleurs une même organisation, hiérarchique⁸⁸.
- 54 Je passerai plus vite sur les cartulaires d'époque moderne : il en existe 34 pour le XVI^e, 38 pour le XVII^e et 36 pour le XVIII^e siècle⁸⁹.

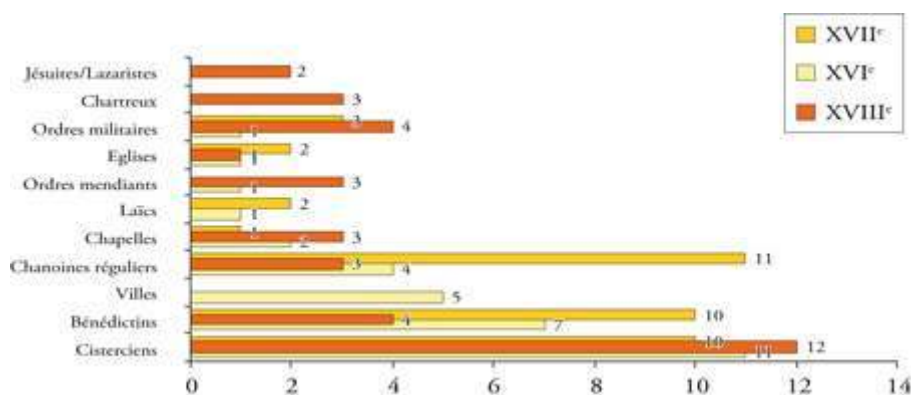


Fig. 12. Institutions à l'origine des cartulaires à l'époque moderne.

55 Du point de vue géographique, comme de celui de la répartition par institution d'origine des recueils (Fig. 12), les caractéristiques restent les mêmes qu'aux XIV^e-XV^e siècles : les cisterciens et les bénédictins demeurent les plus gros producteurs de cartulaires à l'époque moderne, avec un léger essoufflement des moines noirs au XVIII^e siècle. Au XVII^e, le pic relatif des cartulaires élaborés par les chanoines réguliers s'explique par la très forte activité de rédaction de l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon qui fait rédiger six recueils à quelques années d'intervalle, sous l'impulsion de l'abbé Claude Fyot de la Marche (1662-1721), auteur d'un ouvrage relatant l'histoire de son établissement, qui procéda en outre à des rénovations de l'église de son établissement⁹⁰. Après le XVI^e siècle, les cartulaires urbains disparaissent, de même que les recueils élaborés par des laïcs au siècle suivant. À l'époque moderne, la poursuite de la rédaction de cartulaires trouve une autre explication, dans la mesure où le souci de collection vient se greffer sur les besoins gestionnaires ou mémoriels.

Conclusion

56 Les schémas qui suivent permettent de synthétiser ces conclusions provisoires. Du point de vue de la répartition des cartulaires par institution et en intégrant les cartulaires dont on ignore la date de rédaction (Fig. 13), les cisterciens et les bénédictins apparaissent bien comme les premiers producteurs de cartulaires en Bourgogne et en confectionnent tout au long de la période étudiée. Les villes et les chanoines réguliers sont également particulièrement actifs, même si, dans l'ensemble, ces chiffres globaux sont un peu faussés par le nombre élevé de recueils élaborés par certains établissements à un moment donné, généralement sous l'impulsion d'une personnalité particulièrement active (Cîteaux, Saint-Étienne de Dijon, la ville de Dijon). Enfin, le nombre relativement élevé de cartulaires confectionnés par les ordres militaires s'explique essentiellement par la forte densité du réseau d'hôpitaux en Bourgogne⁹¹.

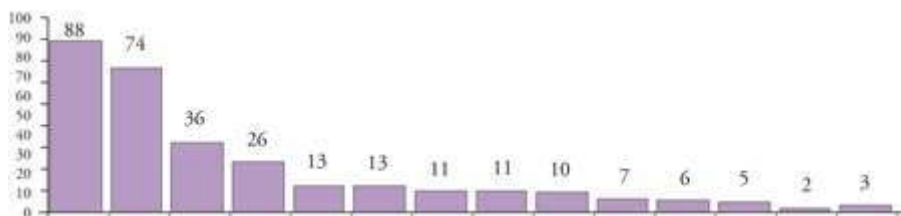


Fig. 13. Les producteurs de cartulaires en Bourgogne (XI^e-XVIII^e siècle).

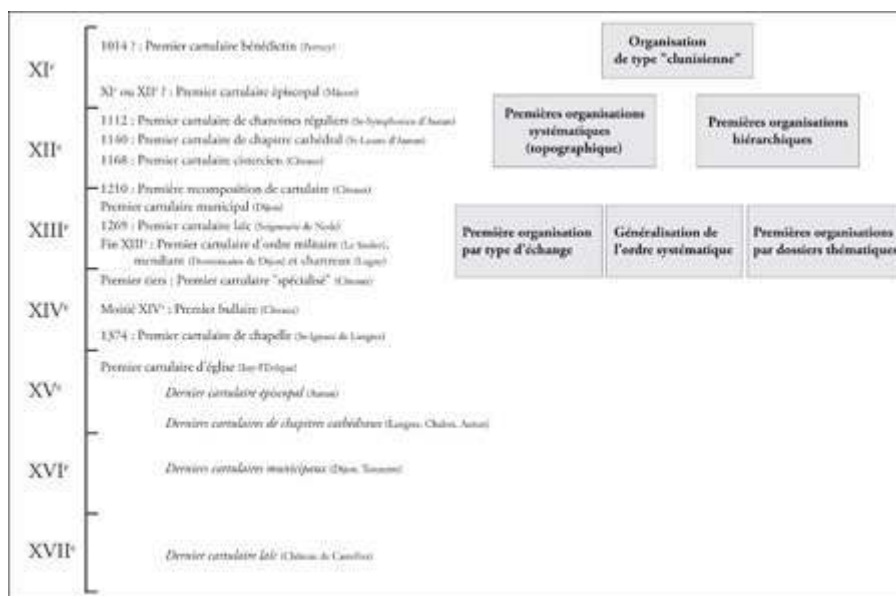


Fig. 14. Chronologie synthétique de l'apparition des cartulaires en Bourgogne (par type d'institution et d'organisation).

- 57 Cette chronologie atteste par ailleurs que les XI^e-XIII^e siècles constituent un moment fondamental dans le processus de rédaction de cartulaires en Bourgogne. C'est au cours de cette période que les principales institutions se mettent à rédiger des recueils et que les grands types d'ordonnement de la matière se mettent en place. Au cours des siècles suivants, les nouveaux types de cartulaires identifiés n'apparaissent que comme des "détachements" de certaines parties des recueils des périodes précédentes, de même que les variations dans l'organisation de la matière semblent obéir à des réajustements des choix d'époques antérieures.
- 58 À l'issue de cette étude, on peut s'interroger sur l'inscription ou la distinction de la Bourgogne dans le processus plus général de rédaction des cartulaires en Europe occidentale. Les actes de la table ronde consacrée aux cartulaires en 1991 offrent deux perspectives de comparaison : la première, dans une approche similaire à cet article, concerne les recueils du nord de la France (avec cinq diocèses pris en compte), tandis que l'autre constitue une approche synthétique des cartulaires rédigés dans l'Angleterre médiévale⁹². Par bien des aspects, la situation de la Bourgogne semble différer de celle du nord de la France : nombre total de cartulaires quelque peu supérieur (256 dans le nord pour une superficie certes un peu moindre) ; processus de rédaction plus précoce et plus régulier (hormis le cartulaire-chronique de Folcuin pour l'abbaye de Saint-Bertin au X^e, les cartulaires du Nord ne commencent à être copiés systématiquement qu'à partir du XII^e siècle, leur nombre "explose" au XIII^e-XV^e siècles, puis chute régulièrement ensuite) ; surreprésentation des cartulaires émanant d'institutions bénédictines et cisterciennes. En revanche, certains traits concordent : les fortes disparités géographiques dans la production de recueils, la baisse momentanée du nombre de cartulaires au XIV^e siècle, enfin le nombre de recueils émanant des évêchés (9), des institutions communales (29) ou des ordres militaires (18). Lorsque l'on compare la situation de la Bourgogne à l'Angleterre, la différence majeure – comme dans le nord de la France – réside dans la surreprésentation des cartulaires bénédictins et surtout cisterciens, ainsi que dans la régularité de la production de cartulaires entre le XIII^e et la fin de l'époque moderne. La chronologie d'apparition des différents types de recueils, d'un point de vue institutionnel

ou de celui de l'organisation de la matière, est en revanche globalement similaire⁹³. Ces particularités bourguignonnes semblent pouvoir s'expliquer par la présence dans la région des abbayes de Cluny, Cîteaux et Clairvaux, qui a des conséquences très fortes sur le processus global de mise par écrit des cartulaires. En tant que « chefs » d'ordres, ces institutions rédigent des recueils dont la portée dépasse certes les enjeux strictement locaux, mais elles entraînent néanmoins dans leur sillage les institutions voisines.

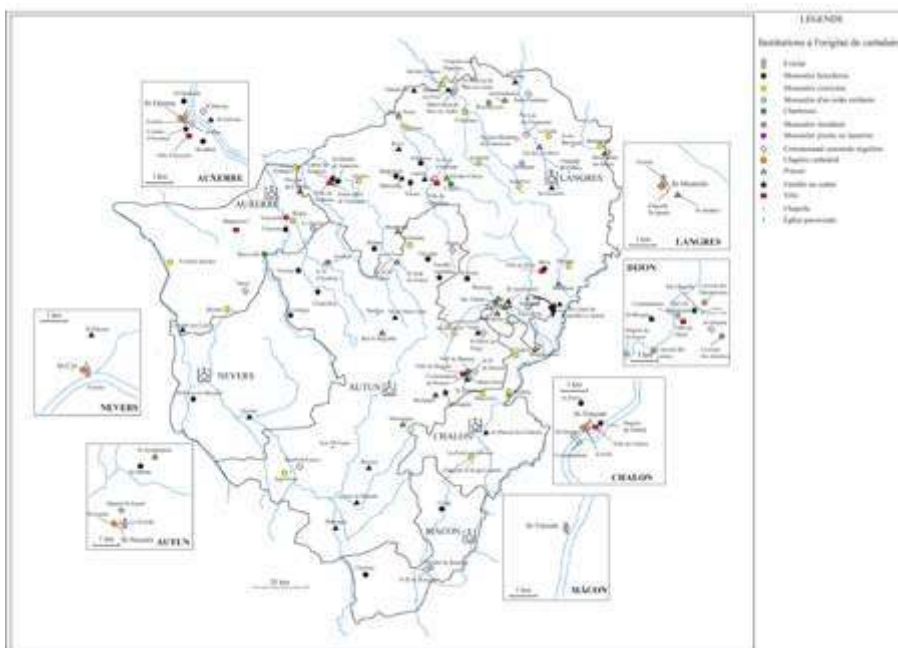


Fig. 15. Les institutions rédactrices de cartulaires en Bourgogne (XI^e-XVIII^e siècles).



Fig. 16. Girart de Roussillon et son épouse, fondateurs de Vézelay (Auxerre, BM, ms. 227, fol. 22).

NOTES

1. Cet article est tiré de mes premières recherches post-doctorales sur l'écrit diplomatique en Bourgogne, dans le cadre d'un projet d'ARTeHIS UMR 5594, intitulé *Actes de la pratique et anthropologie de l'échange dans l'Occident médiéval (V^e-XII^e siècles)*. Cette étude a donné lieu à une communication à l'Université de Bourgogne lors d'une table ronde organisée par Eliana Magnani le 26 janvier 2007 sur *Les fonds diplomatiques bourguignons* ; les discussions qui ont suivi m'ont permis de préciser certains éléments de ce travail. Il s'agit donc d'un premier état de la question, en espérant que cette étude suscitera une recherche collective dont l'objectif serait, à terme, de fournir un répertoire des différents recueils diplomatiques rédigés en Bourgogne. Je tiens ici à remercier chaleureusement Eliana Magnani de m'avoir incitée à travailler sur cette question et de m'avoir relue, ainsi que Marie-José Gasse-Grandjean de m'avoir aidée dans la constitution de la base de données qui a permis cette étude, comme pour le travail en commun et les nombreuses discussions que nous avons pu avoir à ce sujet. Mes remerciements vont également à Monique Zerner, Paul Bertrand, Germain Butaud et Emmanuel Bain pour leurs relectures attentives et leurs précieuses remarques bibliographiques. J'utiliserai au cours de cet article plusieurs abréviations récurrentes, notamment pour indiquer les cotes de certains manuscrits : AD (Archives départementales, suivies du numéro de département du dépôt d'archives concerné) ; AM (Archives municipales, suivies du nom de la municipalité concernée) ; BM (Bibliothèque municipale, précédée du nom de la localité concernée) ; AN (Archives nationales à Paris) ; BnF ms. lat. (Paris, Bibliothèque nationale de France, manuscrits latins) ; BnF ms. fr. (Paris, Bibliothèque Nationale de France, manuscrits français) ; n.a.l/fr (nouvelles acquisitions latines ou françaises de la Bibliothèque nationale de France). Pour plusieurs cotes mentionnées dans cet article, j'ai en outre signalé l'ancienne cote entre parenthèses. Par ailleurs, la bibliographie consultée, parfois ancienne, ne précise pas systématiquement les numéros de cote, notamment dans les fonds municipaux.

2. Le caractère approximatif de ces chiffres, notamment pour les diocèses de Besançon et de Sens, relève de la manière dont la base de données sur laquelle j'ai travaillé a été constituée. Dans un premier temps, je me suis concentrée sur les cartulaires élaborés dans les diocèses d'Auxerre, Autun, Chalon, Nevers, Mâcon et Langres afin d'en donner un aperçu qui soit le plus exhaustif possible. Je n'ai donc recensé les cartulaires des diocèses de Besançon et Sens que de manière partielle, lorsque la bibliographie consultée m'y incitait.

3. Si l'on tient compte de la documentation disparue, Cluny est ainsi à l'origine de 15 cartulaires, Cîteaux de 25 et Clairvaux de 28.

4. Pour Cluny, la thèse de Sébastien Barret offre la synthèse récente d'une bibliographie particulièrement abondante, S. BARRET, *La mémoire et l'écrit : l'abbaye de Cluny et ses archives (X^e-XVIII^e siècle)*, Münster, 2004 (Vita regularis, 19). Pour Vézelay, R. B. C. HUYGENS, *Monumenta vizeliacensia : textes relatifs à l'histoire de l'abbaye de Vézelay*, Turnhout, 1976 (Corpus christianorum. Continuatio mediaevalis, 42) et ID., *Vizeliacensia II : textes relatifs à l'histoire de l'abbaye de Vézelay*, Turnhout, Brepols, 1980 (Corpus christianorum. Continuatio mediaevalis, 42, Supplementum). Pour Clairvaux, les éditeurs des actes du XII

e siècle ont recensé et étudié les archives de l'abbaye, J. WAQUET, L. VEYSSIÈRE, *Recueil des chartes de l'abbaye de Clairvaux au XII^e siècle*, Paris, 2004 (Collection de documents inédits sur l'histoire de France. Série in-8°, 32), p. XXXVII-XXXIX. Pour Cîteaux, différents cartulaires sont étudiés par J. MARILIER, *Chartes et documents concernant l'abbaye de Cîteaux (1098-1182)*, Rome, 1961, p. 6-11. Pour Molesme, on dispose d'une synthèse complète sur les différents cartulaires de l'abbaye dans l'édition de plusieurs documents par J. LAURENT, *Cartulaires de l'abbaye de Molesme, ancien diocèse de Langres, 916-1250 : recueil de documents sur le nord de la Bourgogne et le midi de la Champagne, Tome I et II, publ. avec un introduction diplomatique, historique et géographique*, 2 vol., Paris, 1911 (Collection de documents publiés avec le concours de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, 1), p. 20-34. Pour les études isolées, j'y renverrai dans la suite de mon propos.

5. Parmi les éditions en cours, je tiens à signaler en particulier celle d'Hubert Flammarion, pour le cartulaire de Saint-Étienne de Dijon.

6. L'exemple le plus emblématique de ce type de démarche est celui de l'édition des premiers cartulaires de Cluny, cf. A. BERNARD, A. BRUEL, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, 5 vol., Paris, 1876-1903 (Collection des documents inédits sur l'histoire de France). Pour les problèmes que pose cette édition, D. IOGNA-PRAT, « La confection des cartulaires et l'historiographie à Cluny (XI^e-XII^e siècle) », in O. GUYOTJEANNIN, L. MORELLE, M. PARISSÉ (dir.), *Les Cartulaires*, actes de la table ronde organisée par l'École nationale des chartes et le G.D.R. 121 du CNRS (Paris, 5-7 décembre 1991), Paris, 1993 (Mémoire de l'École Nationale des Chartes, 39), p. 27-44, ici p. 27-28.

7. Cette démarche concerne essentiellement des travaux historiques d'époque moderne portant sur un lieu donné et dont les auteurs ont édité en annexes certaines pièces justificatives, parfois puisées dans des cartulaires distincts, cf. par exemple C. PERRY, *Histoire civile et ecclésiastique ancienne et moderne de la ville et cité de Chalon-sur-Saône*, Chalon-sur-Saône, 1659, qui édite seulement deux actes sur 366 du cartulaire de l'église collégiale Saint-Georges de Chalon. Au XIX^e siècle, l'édition d'actes isolés semble relever plutôt d'une perspective d'inventaire de pièces diverses. Pour la Bourgogne, l'exemple le plus connu de ce type de démarche est M. QUANTIN, *Cartulaire général de l'Yonne, Recueil de documents authentiques pour servir à l'histoire des pays qui forment ce département, publié par la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 2 vol., Auxerre, 1854-1860.

8. Ces éditions concernent avant tout des cartulaires laïques : J. GAUTHIER, R. DE LURION, J. DE SAINTE-AGATHE, *Cartulaire des comtes de Bourgogne (1166-1321)*, Besançon, 1908 (Documents inédits relatifs à l'histoire de la Franche-Comté, 8) ; B. PROST, S. BOUGENOT, *Cartulaire de Hugues de Chalon (1220-1319), publié d'après le manuscrit original du British Museum, avec introduction historique et table par Jules Gauthier*, Lons-le-Saunier, 1904 (Publication de la Société d'émulation du Jura) ; R. LOCATELLI, H. DUBOIS, D. BRUN, *Les salines de Salins au XIII^e siècle : cartulaires et livre des rentiers*, Paris, 1991 (Collection Annales littéraires de l'Université de Besançon/Cahiers d'études comtoises, 448/47), qui contient deux cartulaires laïques distincts ; X. HÉLARY, *Le cartulaire de la seigneurie de Nesle [Chantilly, 14 F 22]*, Orléans, 2006 (*Ædilis*, Publications scientifiques, 6), [En ligne] <http://www.cn-telma.fr/nesle/>. Il existe une seule édition complète d'un cartulaire municipal, celui de la ville d'Arbois, L. STOUFF, *Les comtes de Bourgogne et leurs villes domaniales. Étude sur le régime communal, forme de l'exploitation seigneuriale d'après le cartulaire de la ville d'Arbois, suivie du texte du cartulaire, de pièces annexes, de notes et de tables*, Paris, 1899.

9. H. STEIN, *Bibliographie générale des cartulaires français ou relatifs à l'histoire de France*, Paris, 1907. Sur le travail d'Henri Stein, I. VÉRITÉ, « Les entreprises françaises de recensement

des cartulaires (XVIII^e-XX^e siècles) », in *Les Cartulaires* (*op. cit.* note 6), p. 179-213, ici p. 194-196. La base de données de l'IRHT, *Cartul'R*, est à présent en ligne, <http://www.cn-telma.fr/cartulR/>.

10. Pour l'espace concerné par cette étude, cf. la figure 15.

11. Sur l'intérêt d'une démarche sur le long terme, « Avant-propos », in *Les cartulaires* (*op. cit.* note 6), p. 7-9, ici p. 9.

12. Sur le caractère à la fois défensif et offensif de la mise par écrit des recueils diplomatiques, cf. P. CHASTANG, « Cartulaires, cartularisation et scripturalité médiévale: la structuration d'un nouveau champ de recherche », in *Cahiers de civilisation médiévale : X^e-XII^e siècles*, 49 (2006), p. 21-32, et, plus largement, ID., *Lire, écrire, transcrire. Le travail des rédacteurs de cartulaires en Bas-Languedoc (XI^e-XIII^e siècles)*, Paris, 2001 (C.T.H.S. - Histoire, 2).

13. Sur la prise en compte du contexte propre à chaque institution, cf. les études sur différents cartulaires dans la partie « Typologie » des actes de la table ronde *Les cartulaires* (*op. cit.* note 6), notamment p. 217-299 et les remarques de M. PARISSÉ, « Les cartulaires : copies ou sources originales », in *Les cartulaires*, p. 503-511, ici p. 510-511.

14. Un exemple de ce type de rapports entre institutions voisines a été donné récemment entre l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre et l'évêque de la cité, puisque ce dernier décida de mettre par écrit un cartulaire, en s'inspirant de celui qui venait d'être achevé par les moines de Saint-Germain, N. DEFLOU-LECA, « L'élaboration d'un cartulaire au XIII^e siècle : Saint-Germain d'Auxerre », in *Revue Mabillon*, 69 (1997), p. 183-207, ici p. 198-200. Cf. aussi, dans le cas de trois cartulaires seigneuriaux qui apparaissent en Bourgogne au cours de la même décennie, les remarques de X. HÉLARY, « Un seigneur face à ses archives : le cartulaire de Jean, seigneur de Nesle (Bourgogne, vers 1270) », in *Huit siècles d'histoire autour des La Trémoille et du chartrier de Thouars. Colloque international de Thouars, 8-10 juin 2006* (sous presse). De la même manière, dans la région mâconnaise, deux institutions se positionnent différemment face à la rédaction précoce des cartulaires de Cluny : si l'évêque de Mâcon décida rapidement de faire copier un recueil de chartes, l'abbaye cistercienne de la Ferté-sur-Grosne s'en tint aux pancartes. Je tiens ici à remercier Alain Guerreau de m'en avoir fait la remarque.

15. Sur ce problème, cf. les arguments exposés par B. DELMAIRE, « Cartulaires et inventaires dans le Nord de la France », in *Les cartulaires* (*op. cit.* note 6), p. 301-323, ici p. 302-304.

16. Il s'agit de la définition retenue lors de la table ronde de 1991 sur les cartulaires, cf. « Avant-propos », (*art. cit.* note 11), p. 7.

17. La base de données des *Chartae Burgundiae Medii Aevii* (CBMA) s'insère dans le projet d'A.C.I. *Les chartes comme instrument de pouvoir dans les sociétés médiévales*, coordonné par Benoît-Michel Tock. En cours de constitution, la base de données des CBMA contient actuellement 9300 chartes, numérisées à partir des éditions existantes, et se trouve déjà en ligne, <http://www.archeologie-cultures-societes.cnrs.fr/BDD/CBMA/CBMA.fp7>. À terme, elle alimentera la base nationale *ChaGall* (<http://www.chartae-galliae.fr>).

18. C'est le cas par exemple des neuf volumes du *Cartulaire général de Cîteaux, dit de Jean de Cirey* (AD 21, Cart. 185-193 (ancien 11 H 70-78)) qui fait l'objet d'une fiche unique.

19. H. AT SMA, J. VEZIN, « Gestion de la mémoire à l'époque de saint Hugues (1049-1109) : la genèse paléographique et codicologique du plus ancien cartulaire de l'abbaye de Cluny », in *Histoire et archives*, 7 (janvier-juin 2000), p. 5-29, ici p. 19-20.

20. Sur les postulats inhérents au traitement statistique des données historiques, cf. A. GUERREAU, *Statistique pour historien*, 2004, en ligne <http://elec.enc.sorbonne.fr/statistiques/stat2004.pdf>, notamment la question des biais, p. 17-18.
21. Sur cette question de la transmission des documents médiévaux, cf. l'article de A. ESCH, « Überlieferungs-Chance und Überlieferungs-Zufall als methodisches Problem des Historikers », in *Historische Zeitschrift*, 240 (1985), p. 529-570, repris partiellement dont les conclusions sont reprises dans ID., « Chance et hasard de transmission. Le problème de la représentativité et de la déformation de la transmission historique », in J.-C. SCHMITT, O. G. OEXLE (dir.), *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne*, actes du colloque de Sèvres (1997) et Göttingen (1998) organisés par le Centre national de la Recherche scientifique et le Max-Planck-Institut für Geschichte, Paris, 2002, p. 15-29 ; surtout J. MORSEL, « Les sources sont-elles le "pain de l'historien" », in *Hypothèses 2003. Travaux de l'école doctorale d'histoire de l'Université Paris I-Panthéon-Sorbonne*, Paris, 2004 (École doctorale d'histoire, 7), p. 273-286.
22. Sur la pluralité de dénomination des cartulaires, cf. la liste établie à partir des préfaces par P. BOURGAIN, M.-C. HUBERT, « Latin et rhétorique dans les préfaces des cartulaires », in *Les cartulaires* (op. cit. note 6), p. 115-136, ici annexe 3, p. 165. J'ai par exemple inclus dans la base un cartulaire primitif de Saint-Vincent de Mâcon dont l'existence est connue par une charte du XII^e siècle copiée dans le *Livre enchaîné*, qui mentionne que plusieurs pages ont été arrachées de cartulaires (*libris*): « [...] *cartas supradicte pacificationis modum continentis violenter de libris exoderunt et abscissas detulerunt* », n°DCXII, M. C. RAGUT, *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon : connu sous le nom de Livre enchaîné*, Mâcon, 1864, p. 372. L'hypothèse de l'existence de cartulaires primitifs est le fait de l'éditeur, *Ibid.*, p. 5, note g.
23. La partie identifiante est figurée par la flèche 1, la partie Édition par la flèche 2 et la partie Manuscrit par la flèche 3. Pour chaque rubrique pouvant faire l'objet d'une recherche dans la base de données, une lettre a été attribuée dans le texte et renvoie à son emplacement sur la reproduction de la fiche.
24. Ces champs multivalués ont été utilisés en particulier pour plusieurs cartulaires rédigés au XV^e siècle par certains établissements monastiques, comme Cîteaux, qui ont copié des recueils qui regroupent leurs droits dans certains lieux spécifiques. Cf. par exemple le cartulaire AD 21, Cart. 173 (ancien 11 H 939), réalisé à la fin du XV^e siècle, qui regroupent tous les droits de l'abbaye de Cîteaux sur la grange et la seigneurie d'Ouge. Ces champs multivalués ont également été utilisés pour les cartulaires de prieurés, mais seulement lorsqu'ils ont été constitués par l'institution dont les prieurés dépendaient.
25. Sur les différents types d'organisation de la matière, cf. la typologie de M. PARISSÉ, « Les cartulaires : copies ou sources originales », (art. cit. note 13), p. 507-508.
26. Sur ces deux caractéristiques, cf. la carte, Figure 15, p. 6.
27. Dans ces calculs relatifs aux cartulaires rédigés entre le XI^e et le XIII^e siècle inclus, je n'ai tenu compte que des recueils dont la datation, même approximative, était connue.
28. Dans le diocèse d'Autun, les 5 cartulaires non datés proviennent de Saint-Nazaire d'Autun (perdu), de l'abbaye cistercienne de Sept-Fons (perdu), de l'église Saint-Andoche de Saulieu (il était conservé dans la bibliothèque de M. de la Mare à Dijon), du prieuré bénédictin de Mont-Saint-Jean en Bourgogne (perdu) et du prieuré Saint-Etienne de Beaune (perdu). Dans le diocèse d'Auxerre, les 4 cartulaires non datés proviennent de l'abbaye cistercienne de Notre-Dame des Roches (perdu), du chapitre Sainte-Eugénie de Varzy (perdu), du prieuré clunisien de la Charité-sur-Loire (perdu). Dans le diocèse de

Chalon, les 2 cartulaires non datés proviennent de l'église de Chalon (perdu) et de l'abbaye cistercienne de Molaise (perdu) [Pour ce dernier, je tiens à remercier Benoît Chauvin de m'avoir signalé son existence]. Dans le diocèse de Langres, les 10 cartulaires non datés proviennent des abbayes cisterciennes de Mores (perdu), Auberive (fragment d'un cartulaire en rouleau, AD 52, H, F 287), La Crête (9 pancartes dont la datation et la cote sont encore à préciser), de l'église collégiale de Chaumont-en-Bassigny (AD 52, F fonds Laloy 101), du prieuré de Bourbonne-les-Bains (perdu), des abbayes bénédictines de Saint-Seine (perdu), Saint-Bénigne de Dijon (*antiquum cartulare* et « cinquième cartulaire », perdus), du prieuré Saint-Amâtre de Langres (perdu). Dans le diocèse de Mâcon, les 5 cartulaires non datés proviennent de Saint-Vincent de Mâcon (« livre rouge » perdu), des abbayes bénédictines de Charlieu (perdu), Cluny (« grand cartulaire des moines », « cartulaire du petit trésor de Cluny » et un autre « cartulaire de Cluny », perdus). Enfin, dans le diocèse de Nevers, les 3 cartulaires non datés proviennent du prieuré clunisien de Saint-Étienne de Nevers (perdu), de l'évêché de Nevers (perdu) et de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-le-Moûtier (perdu).

29. Il s'agit naturellement d'un graphique approximatif qui gomme toute chronologie fine. En particulier, les cartulaires dont la rédaction se répartit sur plusieurs siècles ont été comptabilisés à l'époque de leur première rédaction (quelle que soit l'ampleur des continuations), ce qui signifie que le graphique tend à décaler en amont le processus de mise par écrit des recueils. Ce parti pris correspond à celui qui avait été choisi par B. DELMAIRE, « Cartulaires et inventaires dans le Nord » (art. cit. note 15), p. 304-305.

30. Il est difficile de trancher si les institutions présentes dans les six diocèses bourguignons n'ont pas copié de cartulaires ou s'ils ont tous disparu. Les cartulaires semblent apparaître au IX^e siècle à l'est du monde franc, dans les régions récemment conquises. À l'ouest, les premières attestations ne remontent qu'au X^e siècle, cf. P. GEARY, « Entre gestion et *gesta* », in *Les cartulaires* (op. cit. no 6), p. 13-26.

31. Ce nombre de sept cartulaires se réduit à cinq si l'on retient l'hypothèse de H. Atsma et J. Vezin évoquée plus haut, cf. H. AT SMA, J. VEZIN, « Gestion de la mémoire » (art. cit. no 19).

32. Cf. note 22.

33. Sur ce cartulaire, M. PROU, A. VIDIER, *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire*, t. 1, Paris, 1907, p. LXII-LXV. Le cartulaire a été édité dans son intégralité in É. PÉRARD, *Recueil de plusieurs pièces curieuses servant à l'histoire de Bourgogne*, Paris, 1664 [Réédition en 1910], p. 46-94. Sur l'activité intellectuelle et mémorielle d'Abbon à la tête de Fleury, M. MOSTERT, *The political Theology of Abbo of Fleury. A Study of the Ideas about Society and Law of the Tenth-Century monastic reform Movement*, Hilversum, 1987 (Middeloeuwse Studies en Bronnen, 2). Il convient de souligner par ailleurs qu'Abbon s'intéressait de près à la documentation diplomatique, puisqu'il est l'auteur de plusieurs actes falsifiés pour son établissement, M. MOSTERT, « Die Urkundenfälschungen Abbos von Fleury », in *Fälschungen im Mittelalter*, Internationaler Kongress der Monumenta Germaniæ Historica (Munich, 1986), 4^e partie : *Diplomatische Fälschungen*, t. 2, Hanovre, 1988, p. 287-318.

34. C. Brittain-Bouchard, *The cartulary of Flavigny : 717-1113*, Cambridge, 1991 (Medieval Academy Books, 99), sur la datation du cartulaire, p. 2.

35. Sur le cartulaire-chronique de Saint-Bénigne et sur son contexte de rédaction, G. CHEVRIER, R. FOLZ, M. CHAUME, J. MARILIER, *Chartes et documents de Saint-Bénigne de Dijon*,

prieurés et dépendances, des origines à 1300. Tome 1^{er}: VI^e-X^e siècles, Dijon, 1986 (Analecta Burgundica, 1), p. III-V.

36. Sur l'élaboration des premiers cartulaires de Cluny, cf. H. AT SMA, J. VEZIN, « Gestion de la mémoire » (art. cit. note 19), p. 5-29.

37. Sur le contexte de rédaction des cartulaires, D. IOGNA-PRAT, « La confection des cartulaires » (art. cit. note 6), p. 39-41.

38. Sur le prieuré de Marcigny-sur-Loire et la date de rédaction de son cartulaire, J. RICHARD, *Le cartulaire de Marcigny-sur-Loire (1045-1144). Essai de reconstitution d'un manuscrit disparu*, Thèse Lettres, Paris, 1953, Dijon, 1957 (Analecta burgundica), p. VII.

39. Sur la réforme de Fleury par Odon, je me permets de renvoyer à mon article, I. ROSÉ, « Odon de Cluny, précurseur d'Abbon : réforme de Fleury et conceptions ecclésiologiques », in *Abbon de Fleury, un abbé de l'an Mil*, actes du colloque international organisé par l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes (IRHT) et l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire (sous presse). Dans la perspective des liens entre Cluny et le prieuré "fleurisien" de Perrecy, il convient de noter que toutes les chartes de Saint-Benoît-sur-Loire relatives à l'abbatiat d'Odon à Fleury ne nous sont parvenues que par le biais des copies modernes du cartulaire de Perrecy, cf. I. ROSÉ, *Odon de Cluny (879-942). Itinéraire et ecclésiologie d'un abbé réformateur entre aristocratie carolingienne et monde féodal*, Turnhout (Collection d'études médiévales de Nice, 7), sous presse. Sur la réforme de Saint-Bénigne par Guillaume de Volpiano, D. W. POECK, *Cluniacensis Ecclesia. Der cluniacensische Klosterverband (10.-12. Jahrhundert)*, München, 1998 (Münstersche Mittelalter-Schriften, 71), p. 219 ; sur le prieuré de Marcigny, *Ibid.*, p. 193-195.

40. Il s'agit d'une perspective que l'on retrouve dans la plupart des premiers cartulaires élaborés en Occident, cf. P. GEARY, « Entre gestion et gesta », (art. cit. note 30), p. 13-26.

41. Cartulaire du prieuré Notre-Dame et Saint-Jean-Baptiste de Paray-le-Monial (perdu), cf. U. CHEVALIER, *Cartulaire du prieuré de Paray-le-Monial, ordre de Saint-Benoît, suivi d'un appendice de chartes et de visites de l'ordre de Cluny*, Paris, 1890 (Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône). Cartulaire de l'abbaye Sainte-Madeleine de Vézelay (Auxerre, BM, ms. 227, fol. 22-63), cf. R.B.C. HUYGENS, *Monumenta vizeliacensia et cartulaire de l'abbaye Sainte-Madeleine de Vézelay (Florence, Bibliotheca Laurenziana, ms. 32, fol. 151-176)*, cf. R.B.C. HUYGENS, *Monumenta vizeliacensia II* (ouvrages cité note 4) . Cartulaire du prieuré de Saint-Marcel-lès-Chalon (Paris, BnF, n.a.l. 496 (ancien n.a.l. 1676)), cf C. BRITTAÏN-BOUCHARD, *The Cartulary of St.-Marcel-lès-Chalon : 779-1126*, Cambridge, 1998 (Medieval Academy Books, 102) ; il existe une édition plus ancienne de ce cartulaire, C. CANAT DE CHIZY, *Cartulaire du prieuré de Saint-Marcel-lès-Chalon publié d'après les manuscrits de Marcel Canat de Chizy*, Chalon-sur-Saône, 1894. Cartulaire-rouleau du prieuré Saint-Georges de Vendevre (AD 51, F 593). Premier cartulaire de l'abbaye de Molesme (AD 21, Cart. 142 (ancien 7 H 6)), cf. J. LAURENT, *Cartulaires de l'abbaye de Molesme* (op. cit. note 4). Cartulaire de Bèze [*Liber memorabilium rerum seu etiam cartarum abbatiae Besensis*] (Paris, BnF, ms. lat. 4997).

42. Recueil des pancartes de l'abbaye de La Ferté-sur-Grosne (AD 71, H non coté), cf. G. DUBY, *Recueil des pancartes de l'abbaye de la Ferté-sur-Grosne: 1113-1178*, Bruxelles, 2000 (Bibliothèque du Moyen Âge, 17). Cartulaire de l'abbaye de Pontigny (Paris, BnF, ms. lat. 9887), cf. M. GARRIGUES, *Le premier cartulaire de l'abbaye cistercienne de Pontigny (XII^e-XIII^e siècles)*, Paris, 1981 (Documents inédits sur l'histoire de France-série in 8°, 14). Cartulaire de l'abbaye de Theuley (Archives du baron d'Huart-Saint-Mauris, cartulaire S pour l'original ; AD 71, microfilm 1-Mi-3 (R1)), cf. J.-M. DUMONT, « Un cartulaire de l'abbaye de

Theuley », in *Bulletin philologique et historique des travaux historiques et scientifiques*, 1955-1956, p. 27-33. *Cartularium vetus* de l'abbaye de Cîteaux (AD 21, Cart. 169 (ancien 11 H 63)). Fragment du premier cartulaire de l'abbaye de Cîteaux, inséré dans le *cartularium vetus* (AD 21, Cart. 169 (ancien 11H 63)) ; cf. J. MARILIER, *Chartes et documents concernant l'abbaye de Cîteaux* (op. cit. note 4), p. 6.

43. Cartulaire de la collégiale de Beaujeu (AD 69, G non coté), cf. M.-C. GUIGUE, *Cartulaire de l'Église collégiale Notre-Dame de Beaujeu*, Lyon, 1864. Premier cartulaire de Saint-Étienne de Dijon (perdu). Cartulaire du prieuré Saint-Symphorien d'Autun (perdu), cf. A. DELÉAGE, *Recueil des actes du prieuré de Saint-Symphorien d'Autun de 696 à 1300, publié avec une introduction et des notes*, Autun, 1936.

44. Recueils de chapitres cathédraux : cartulaire de Saint-Cyr de Nevers (perdu), cf. R. de LESPINASSE, *Cartulaire de Saint-Cyr de Nevers*, Nevers-Paris, 1916 (Publications de la Société Nivernaise, 25). Cartulaire de l'Église cathédrale Saint-Lazare d'Autun (perdu), cf. A. De CHARMASSE, *Cartulaire de l'Église d'Autun (677-1299)*, 2 vol., Autun, 1865 et 1900 (Documents inédits pour servir à l'histoire de l'Autunois, 1). Recueil épiscopal : cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon (perdu), cf. M. C. RAGUT, *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon* (op. cit. note 22).

45. Six cartulaires ont été datés du XII^e siècle, sans plus de précision : Saint-Cyr de Nevers, Theuley, Bèze, Vendevre, Saint-Étienne de Dijon et le *cartularium vetus* de Cîteaux. Au sujet de la datation des douze cartulaires : Saint-Symphorien d'Autun, cf. A. DELÉAGE, *Recueil des actes du prieuré de Saint-Symphorien d'Autun* (op. cit. note 43), p. XXV-XXXIX ; Saint-Marcel-lès-Chalon, cf. C. BRITAIN-BOUCHARD, *The Cartulary of St.-Marcel-lès-Chalon* (op. cit. note 41), p. 3 ; Vézelay, cf. R.B.C. HUYGENS, *Monumenta vizeliacensia* (op. cit. note 4), p. XXVIII-XXIX ; Saint-Lazare d'Autun, cf. A. De CHARMASSE, *Cartulaire de l'Église d'Autun* (op. cit. note 44), p. VI ; Molesme, cf. J. LAURENT, *Cartulaires de l'abbaye de Molesme* (op. cit. note 4), p. 20 ; Beaujeu, cf. M.-C. GUIGUE, *Cartulaire de l'Église collégiale Notre-Dame de Beaujeu* (op. cit. note 43), p. 5 ; La-Ferté-sur-Grosne, cf. G. DUBY, *Recueil des pancartes de l'abbaye de la Ferté-sur-Grosne* (op. cit. note 42), p. 26-27 ; Cîteaux, cf. J. MARILIER, *Chartes et documents concernant l'abbaye de Cîteaux* (op. cit. note 4), p. 7-8 ; Paray-le-Monial, cf. U. CHEVALIER, *Cartulaire du prieuré de Paray-le-Monial* (op. cit. note 41), p. XIV ; Pontigny, cf. M. GARRIGUES, *Le premier cartulaire de l'abbaye cistercienne de Pontigny* (op. cit. note 42), p. 50-51 ; Saint-Vincent de Mâcon, cf. M. C. RAGUT, *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon* (op. cit. note 22), p. V.

46. Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon (op. cit. note 22). Pour les chanoines cathédraux : Cartulaire de Saint-Cyr de Nevers, cartulaire de l'Église cathédrale Saint-Lazare d'Autun (cités note 44). Pour les chanoines réguliers : Cartulaire de la collégiale de Beaujeu, premier cartulaire de Saint-Étienne de Dijon (cités note 43).

47. Si l'organisation systématique des actes semble ne pas exister en Bourgogne avant le XII^e siècle, elle est connue dans d'autres espaces géographiques, notamment à Saint-Victor de Marseille, cf. M. ZERNER, « L'élaboration du Grand Cartulaire de Saint-Victor de Marseille », in *Les Cartulaires* (op. cit. note 4), p. 217-246 ; EAD., « L'abbaye de Saint-Victor de Marseille et ses cartulaires : retour aux manuscrits », in D. LE BLÉVEC (dir.), *Les cartulaires méridionaux*, Actes du colloque organisé à Béziers les 20 et 21 septembre 2002 par le Centre historique de recherches et d'études médiévales sur la Méditerranée occidentale (EA 3764, Univ. Paul-Valéry-Montpellier III) avec la collaboration du GDR 2513 SALVE, Paris, 2006 (Études et rencontres de l'École des chartes, 19), p. 163-216.

48. Recueil des pancartes de l'abbaye de La Ferté-sur-Grosne, cartulaire de l'abbaye de Pontigny, cartulaire de l'abbaye de Theuley, *cartularium vetus* de l'abbaye de Cîteaux ; le

fragment du premier cartulaire de l'abbaye de Cîteaux a un classement inconnu (cités note 42).

49. Sur les rapports de ce cartulaire avec celui de Saint-Bénigne, cf. P. BOURGAIN, M.-C. HUBERT, « Latin et rhétorique » (art. cit. note 22), p. 125-126.
50. Sur la composition du manuscrit d'Auxerre, BM, ms. 227, cf. R.B.C. HUYGENS, *Monumenta vizeliacensia* (op. cit. note 4), p. XIX-XXI.
51. A. DELÉAGE, *Recueil des actes du prieuré de Saint-Symphorien* (op. cit. note 44), p. XLI.
52. Pour l'intégration de Vézelay dans l'*Ecclesia cluniacensis*, cf. D. W. POECK, *Cluniacensis Ecclesia* (op. cit. note 39), p. 111-113. Pour Paray-le-Monial, *Ibid.*, p. 175-179.
53. U. CHEVALIER, *Cartulaire du prieuré de Paray-le-Monial* (op. cit. note 44), p. IX-X. Pour la représentation iconographique de Girart de Roussillon, cf. Figure 16.
54. Sur ces questions, D. RUSSO, « Peut-on parler d'un art clunisien ? », in *Cluny ou la puissance des moines. Histoire de l'abbaye et de son ordre. Numéro spécial des cahiers d'archéologie*, 269 (2002), p. 62-67, ici p. 62-63. C. SAPIN, « Les bâtiments conventuels clunisiens », in *Cluny ou la puissance des moines*, p. 98-105, ici p. 102-105.
55. Le premier cartulaire est cité note 44, le second note 43 et le dernier note 41.
56. Cette hypothèse, qui concerne l'organisation de la matière, n'en exclut pas d'autres relatives à la décision de faire copier le cartulaire. D'un point de vue chronologique, la confection du recueil de Saint-Marcel s'inscrit en effet également bien dans le sillage de l'élaboration des premiers cartulaires de Cluny, peu de temps après l'intensification de leur rédaction.
57. Ainsi, pour Saint-Symphorien d'Autun, l'évêque Étienne de Bagé (1112-1140) a sans doute joué un rôle. Pour Saint-Marcel-lès-Chalons, il s'agit du prieur Philippe (vers 1120), neveu de Gui de Verdun. Pour Molesme, le rôle de l'abbé Giraud (1140-1148) a été mis en évidence, tout comme pour Vézelay, celui de l'abbé Ponce de Montboisier († 1161). La copie des pancartes de la Ferté semble liée à une action conjointe de l'abbé Barthélemy et de l'évêque de Chalon, Gauthier II († 1158). À Paray-le-Monial, la partie primitive du cartulaire a été copiée sur l'ordre d'Hugues II († après 1085), prieur de Paray, tandis que le cartulaire de Bèze a été entrepris à l'initiative d'un certain moine Jean.
58. Pour Perrecy, cf. M. PROU, A. VIDIER, *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire* (op. cit. note 33), p. LXII. Pour Flavigny, C. BRITAIN-BOUCHARD, *The cartulary of Flavigny* (op. cit. note 34), p. 1. Pour Saint-Cyr de Nevers, R. de LESPINASSE, *Cartulaire de Saint-Cyr de Nevers* (op. cit. note 44), p. I. Pour Paray-le-Monial, U. CHEVALIER, *Cartulaire du prieuré de Paray-le-Monial* (op. cit. note 41), p. V. Pour Marcigny-sur-Loire, disparu dans un incendie en 1793, J. RICHARD, *Le Cartulaire de Marcigny-sur-Loire* (op. cit. note 38), p. II. Enfin, pour Saint-Lazare d'Autun, A. DE CHARMASSE, *Cartulaire de l'Église d'Autun* (op. cit. note 44), p. VI.
59. M. C. RAGUT, *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon* (op. cit. note 22), pour l'état de conservation du recueil primitif, cf. note 22.
60. J. MARILIER, *Chartes et documents concernant l'abbaye de Cîteaux* (op. cit. note 4), p. 6.
61. Pour les abbayes bénédictines : Saint-Seine (AD 21, Cart. 165 (ancien 10 H 6)), « Grand cartulaire » de Saint-Germain d'Auxerre (Auxerre, BM, ms. 161 (anc. 142)), Saint-Julien d'Auxerre (AD 89, H 1667), Saint-Nicolas de Crisenon (Paris, BnF, ms. lat. 9885), « Grand cartulaire de Molesme (AD 21, Cart. 143 (ancien 7 H 7)), « Grand cartulaire » de Saint-Bénigne de Dijon (Perdu), cartulaire D de Cluny (Paris, BnF, ms. n.a.l. 766), cartulaire E de Cluny (Paris, BnF, ms. lat. 5458), fragment d'un cartulaire de Cluny (Paris, BnF, ms. n.a.l. 756), La Bussière (Paris, BnF, ms. lat. 5463). Pour les abbayes cisterciennes : Auberive (AD 52, H non coté (= 1 H 3 ?)), Auberive (AD 52, H non coté (= 1 H 4 ?)), Longuay (AD 52, 6 H 2),

Fragment d'un cartulaire de Longuay (AD 52, 6 H 2), *cartulare antiquum* de Cîteaux (AD 21, Cart. 166 (ancien 11 H 64)), Cîteaux (AD 21, Cart. 168 (ancien 11 H 66) et AD 21, Cart. 167 (ancien 11 H 67)), « Grand cartulaire de Clairvaux (AD 10, 3 H 9 et 3 H 10), Cartulaire de Clairvaux concernant Baroville-le-Morvaux (AD 10, 3 H 21), Fontenay (AD 21, Cart. 201 (ancien 15 H 9)). Pour les chanoines réguliers : « Quatrième cartulaire » de Saint-Étienne de Dijon (AD 21, Cart. 36 (ancien G 128)), La-Chapelle-aux-Planches (AD 52, 4 H 1), Saint-Maclou de Bar-sur-Aube (Paris, BnF, ms n.a.l. 110), Saint-Denis de Vergy (Dijon, BM, ms. 1057 (Baudot 126)).

62. Chapitres cathédraux : Fragment de cartulaire du chapitre cathédral d'Auxerre (AD 89, G 1797), Saint-Vincent de Chalon (Autun, Bibliothèque de la Société Éduenne, série D3-n° 70), répertoire du cartulaire du chapitre cathédral de Langres (BnF, ms n.a.l. 1926), « grand cartulaire du chapitre cathédral de Langres (AD 52, 2 G 921). Évêques : « cartulaire rouge » de l'évêché d'Autun (AD 71, G 443), *Liber cartarum* de l'évêché d'Auxerre (Berkeley, University of Californy, Law Library, Robbins Collection, 48), évêché de Langres (Paris, BnF, ms. lat. 5188), *Liber feodorum* de l'évêché de Langres (Langres, BM, ms. 37 (6)).

63. Commanderie du Saulce (Paris, AN, S 5235 n°1). Couvent des Dominicains de Dijon (AD 21, cart. 221 (ancien H 53)). Chartreuse de Lugny (Paris, BnF, ms. lat. 10948). Sur les cartulaires des ordres militaires, cf., à titre comparatif, D. LE BLÉVEC, A. VENTURINI, « Cartulaires des ordres militaires, XII^e-XIII^e siècles (Provence occidentale – Basse vallée du Rhône) », in *Les cartulaires* (op. cit. note 6), p. 451-465. Je tiens par ailleurs à signaler que j'ai inclus les hospitaliers dans les ordres militaires, au même titre que les templiers.

64. Cartulaires municipaux : Petit cartulaire municipal de Chalon-sur-Saône (AM Chalon-sur-Saône, AA 1), cartulaire municipal de Dijon (Paris, BnF, ms. lat. 4654). Cartulaires laïques : seigneurie de Nesle (Chantilly, Musée Condé (série GB, XIV F 22)), seigneurie de Chassagne (AD 21, E 433), cartulaire-inventaire des titres du duché de Bourgogne (AD 21, B 10423 et Dijon, BM 1142), comté de Tonnerre (perdu).

65. J. MARILIER, *Chartes et documents concernant l'abbaye de Cîteaux* (op. cit. note 4), p. 11.

66. J. LAURENT, *Cartulaires de l'abbaye de Molesme* (op. cit. note 4), p. 27-31.

67. Sur le contexte de rédaction des cartulaires D et E de Cluny, S. BARRET, *La mémoire et l'écrit* (op. cit. note 4), p. 260-263.

68. Je n'ai pas tenu compte de 12 cartulaires qui ont été datés approximativement du XIII^e siècle : celui de l'abbaye bénédictine de Saint-Seine ; ceux des établissements cisterciens de Fontenay, Clairvaux (pour le cartulaire concernant Baroville) ; ceux du chapitre cathédral d'Auxerre, de Saint-Vincent de Chalon, ainsi que le répertoire du chapitre cathédral de Langres ; ceux des établissements canoniaux de Saint-Étienne de Dijon, Bar-sur-Aube et Vergy ; celui du comté de Tonnerre ; enfin les cartulaires municipaux de Chalon et Dijon. Pour la datation des autres recueils : Cîteaux, cf. J. MARILIER, *Chartes et documents concernant l'abbaye de Cîteaux* (op. cit. note 4), p. 9-11 ; Auberive, cf. O.

GRANDMOTTET, « Aspects du temporel de l'abbaye d'Auberive des origines à la fin du XIII^e siècle », in *Cahiers haut-marnais*, 52 (1958), p. 1-13, ici p. 2, note 8bis ; La-Chapelle-aux-Planches, cf. C. LALORE, *Cartulaire de l'abbaye de La-Chapelle-aux-Planches. Chartes de Montier-en-Der, de Saint-Etienne et de Toussaints de Châlons, d'Andecy, de Beaulieu et de Rethel*, Paris, 1878, p. V ; sur les trois cartulaires de Langres, cf. H. FLAMMARION, *Le cartulaire du chapitre cathédral de Langres*, Turnhout, 2004 (Artem, 6), p. 7-8 ; Molesme, cf. J. LAURENT, *Cartulaires de l'abbaye de Molesme* (op. cit. note 4), p. 27-31 ; Cluny, cf. S. BARRET, *La mémoire et l'écrit* (op. cit. note 4), p. 240-259 ; sur les cartulaires d'Auxerre, cf. note 69 ; sur les cartulaires

laïques de Chassagne et du duché de Bourgogne, cf. les références de la note 71 et x. HÉLARY, « Un seigneur face à ses archives » (art. cit. note 14) ; sur Crisenon et Le Saulce, cf. M. QUANTIN, « Catalogue des cartulaires qui concernent les pays du département de l'Yonne », in *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, (1881), p. 60-76, ici p. 67 puis 71 ; Longuay, cf. R. BOURG, *Le temporel de l'abbaye de Longuay à travers ses granges. Origine, constitution et exploitation*, Mémoire de maîtrise sous la direction d'Alain Saint-Denis, Université de Bourgogne, 1993-1995, p. 8 ; Lugny, cf. J. LEGENDRE, « La Chartreuse de Lugny des origines au début du XIV^e siècle (1172-1334) », in *Analecta Cartusiana*, 27 (1975), p. 182-187.

69. Les relations entre Saint-Germain et l'évêché, ainsi qu'entre l'organisation de la matière des cartulaires de ces deux institutions ont été étudiées par N. DEFLOU-LECA, « L'élaboration d'un cartulaire au XIII^e siècle », (art. cit. note 14) p. 183-207.

70. Sur le cartulaire de l'évêque d'Auxerre, *Ibid.*, p. 200-201 et surtout S. KOTOVTCHIKHINE, *Étude sur le cartulaire de l'évêché d'Auxerre (XIII^e siècle)*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire du Moyen Âge sous la direction de Nicole Gonthier, Dijon, Université de Bourgogne, 1991. Sur le cartulaire d'Autun, A. de CHARMASSE, *Cartulaire de l'Évêché d'Autun, connu sous le nom de Cartulaire rouge publié d'après un manuscrit du XIII^e siècle, suivi d'une carte et d'un pouillé de l'ancien diocèse d'Autun d'après un manuscrit du XIV^e siècle*, Autun - Paris, 1880.

71. Sur cette chronologie globale des cartulaires de principautés, R.-H. BAUTIER, « Cartulaires de chancellerie et recueils d'actes des autorités laïques et ecclésiastiques », in *Les cartulaires* (op. cit. note 6), p. 363-377, ici p. 369-370. Pour les cartulaires de seigneuries, les années 1270-1280 correspondent à une généralisation et à une extension géographique du processus de compilation, L. FOSSIER, O. GUYOTJEANNIN, « Cartulaires français laïques : seigneuries et particuliers », in *Les cartulaires* (op. cit. note 6), p. 379-410, ici p. 384-385.

72. M. QUANTIN, « Catalogue des cartulaires » (art. cit. note 68), p. 71.

73. Cf. *supra*, note 67.

74. C'est le cas pour les cartulaires cisterciens de Pontigny et Longuay, des cartulaires bénédictins de Crisenon, et de Molesme (dans sa deuxième partie), du cartulaire rouge de l'évêque d'Autun, enfin du cartulaire de chanoines réguliers de La-Chapelle-aux-Planches.

75. Sur les chapellenies à Dijon, dès le début du XIV^e siècle, G. TARBOCHEZ, *Chapellenies et chapelains à Dijon à la fin du Moyen Âge (1300-1500)*, Mémoire de DEA, Dijon, 1998. Par ailleurs et d'une façon générale, très peu de cartulaires mendiants ont été conservés, ce qui explique peut-être cette absence. Je tiens ici à remercier Paul Bertrand de m'avoir fait part de cette information.

76. Cartulaires bénédictins : Petit cartulaire de Saint-Bénigne de Dijon (Paris, BnF, ms. n.a.l. 562), cinquième cartulaire de Saint-Bénigne de Dijon (perdu), pitancerie de Saint-Germain d'Auxerre (Auxerre, BM, ms. 162 (anc. 143)), pitancerie de Cluny (Paris, BnF, ms. lat. 9878), cartulaire E de Cluny (Paris, BnF, ms n.a.l. 1499), prieuré de Vignory (AD 21, Cart. 129 (ancien 1 H 1781)), prieuré de Saint-Vivant-sous-Vergy (AD 21, Cart. 231 (ancien 21 H)), prieuré de Larrey (AD 21, Cart. 128 (ancien 1 H 1641)). Cartulaires cisterciens : Bullaire de Cîteaux (Dijon, BM, ms. 598 (352)), *Registrum possessionum porte Cistercii* (AD 21, Cart. 172 (ancien 11 H 69)), *cartularium novum* de Pontigny (Paris, BnF, ms. lat. 5465). Cartulaires de communautés canoniales : Saint-Étienne de Dijon (AD 21, Cart. 24 (ancien G 137)), Saint-Marien-d'Auxerre (AD 89, H 1200), Châtillon-sur-Seine (AD 21, Cart. 205 (ancien 18 H)), Vergy (Paris, BnF, ms. lat. 5529A). Pour les chapitres cathédraux : chapitre cathédral de Langres (AD 52, G non coté). Cartulaires de chapelles : Saint-Ignace dans

l'église cathédrale de Langres (AD 52, 2 G 217), chapelle de Guibert de Celsoy (AD 52, 2 G 697 et 698), Sainte-Chapelle de Dijon (Dijon, BM, ms 913 (Baudot 3)). Cartulaires épiscopaux : Langres (Paris, BnF, ms. lat. 5188), Chalon (perdu). Cartulaires laïcs : comté d'Auxerre (AD 21, Cart. 6.02 (ancien B 10434)), Hugues de Chalon (Londres, British Museum, additional ms. 17305). Cartulaire des chartreux de Beaune (AD 21, Cart. 207, 208, 209, 210). Cartulaire de l'hôpital de Tonnerre (Tonnerre, Archives hospitalières, A 4). Pour les cartulaires communaux : Beaune (Beaune, BM, ms. 24 ; AM de Beaune, non coté), Dijon (Paris, BnF, ms. lat. 4765 et 4766 ; Dijon, BM, ms. 739 et 741 ; Montpellier, Bibliothèque de la faculté de médecine, ms. 383 ; Paris, BnF, Collection Moreau, vol. 923 fol. 57-86).

77. Sur la crise que connaît Cîteaux au XIV^e siècle, M. PACAUT, *Les moines blancs. Histoire de l'ordre de Cîteaux*, Paris, 1993, p. 279-286.

78. Sur ce cartulaire, B. PROST, S. BOUGENOT, *Cartulaire de Hugues de Chalon (op. cit. note 8)*, p. IX-X, disponible sur *Gallica*, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k111494j>.

79. Je tiens ici à remercier Paul Bertrand de m'avoir signalé la généralisation de ce phénomène.

80. Dans la mesure où les cartulaires confectionnés au cours de ce siècle sont particulièrement nombreux et où, par ailleurs, je n'ai concentré mon attention que sur certains d'entre eux, je ne mentionne en note que les recueils que j'ai pu analyser en détail.

81. Fragment du cartulaire de l'église d'Issy-l'Évêque (AD 21, G 55).

82. Pour Clairvaux et Cîteaux, cf. la liste, *infra* note 85, à laquelle il convient d'ajouter, pour Cîteaux, un recueil qui n'a pas été rédigé sous l'abbatit de Jean de Cirey (AD 21, H non coté, Stein 1733). Pour les autres établissements cisterciens à l'origine de cartulaires au XV^e siècle : Val-des-Vignes (AD 21, H non coté), prieuré de Sexfontaines (AD 52, 28 H 1 et AD 52, H non coté), Reigny (BnF ms. lat. 17725).

83. Auxerre (le premier est perdu ; pour le deuxième, Auxerre, AM, non coté) ; sur le contexte, cf. D. CERCUEIL, *Les institutions municipales d'Auxerre au Moyen Âge (XII^e-XV^e siècles)*, Mémoire de Maîtrise, Dijon, 2000. Bèze (AD 21, E 2975). Beaune (AM Beaune, non coté) ; sur le contexte, C. COURTÉPÉE, *Description générale et particulière du Duché de Bourgogne*, vol. 2, Paris, 1967 [3^{ème} édition], p. 279-304. Châtillon-sur-Seine (Paris, BnF, ms. fr. 5491, fol. 103-111). Dijon (Paris, AN, KK 1109 ; Dijon, BM, ms. 740 ; AM Dijon, BB 116 ; AM Dijon, BB 118 ; Paris, BnF, ms. n.a.f. 1340) ; sur le contexte, cf. P. GRAS (Dir.), *Histoire de Dijon*, Toulouse, 1987, p. 42-108 et C. COURTÉPÉE, *Description générale*, Vol. 2, p. 16-34.

84. JEAN DE CIREY, *Privilegia ordinis Cisterciensis*, Dijon, 1491. Sur Jean de Cirey et Pierre de Virey, cf. M. PACAUT, *Les moines blancs (op. cit. note 77)*, p. 301-307. Pierre de Virey fait également rédiger à la même époque un catalogue de la bibliothèque de Clairvaux et réaménager les locaux de son abbaye. Le même phénomène de recours massif à l'écrit pour les archives/cartulaires a été observé par Paul Bertrand lors de la réforme du couvent des carmes de Liège en 1451, cf. P. BERTRAND, « Économie conventuelle, gestion de l'écrit et spiritualité des ordres mendiants (XIII^e-XV^e siècles) », à paraître in J. CHIFFOLEAU et N. BÉRIOU, *L'économie des mendiants*, Lyon, 2007 (sous presse).

85. Cartulaire général de Cîteaux en neuf volumes (AD 21, Cart. 185-193 (ancien 11 H 70-78)). Cartulaire de Cîteaux concernant la grange et la seigneurie d'Ouges (AD 21, Cart. 173 (ancien 11 H 939)), cartulaire de Cîteaux concernant ses possessions à Beaune (AD 21, Cart. 174 (ancien 11 H 79)), cartulaire de Cîteaux concernant les possessions à Dijon (AD 21, Cart. 175 (ancien 11 H 479)), cartulaire de Cîteaux concernant les privilèges en matière de succession (AD 21, Cart. 175 (ancien 11 H 479)), cartulaire de Cîteaux

concernant les domaines de Beaune (AD 21, Cart. 177 (ancien 11 H 289)), cartulaire de Cîteaux concernant Izeure (AD 21, Cart. 178 (ancien 11 H 80)), cartulaire de Cîteaux concernant Saulon-la-Chapelle et Saulon-la-Rue, Féney et la rivière Cent-fonds (AD 21, Cart. 179 (ancien 11 H 1075)), cartulaire de Cîteaux concernant Chaugey et Maison-Dieu (AD 21, Cart. 180 (ancien 11 H 755)), cartulaire de Cîteaux concernant Chaugey, Maison-Dieu et Bonnencontre (AD 21, Cart. 181 (ancien 11 H 754)), cartulaire de Cîteaux concernant Magny-lès-Aubigny et Montot (AD 21, Cart. 183 (ancien 11 H 821)), cartulaire de Cîteaux concernant le vignoble d'Aloxe (AD 21, Cart. 194 (ancien 11 H 636)), cartulaire de Cîteaux concernant Toutenant (AD 21, Cart. 184 (ancien 11 H 987)), cartulaire de Cîteaux concernant le prieuré de Gilly et la seigneurie de Cordoux (AD 21, Cart. 194 (ancien 11 H 636)), cartulaire de Cîteaux concernant Villars-ès-Barres (AD 71, H 8112, H 8129, H 8138, H 8218), cartulaire de Cîteaux concernant Épernay (Dijon, BM, 184 (148)). Pour les cartulaires de Clairvaux : concernant Bar-sur-Aube (AD 10, 3 H 22), Buché et Colombey-le-Sec (AD 10, 3 H 26), Champigny (AD 10, 3 H 27), l'église de Roderham au diocèse d'York (AD 10, 3 H 38), Le Breuil (AD 10, 3 H 25), Rizaucourt (AD 10, 3 H 37), Troyes (AD 10, 3 H 39). Pour Clairvaux on dispose aussi d'un fragment d'un cartulaire qui regroupe les privilèges des rois de France (AD 10, 3 H 11).

86. Sur l'organisation des cartulaires établis sous l'abbatit de Jean de Cirey, J. MARILIER, *Chartes et documents concernant l'abbaye de Cîteaux* (op. cit. note 4), p. 14-17.

87. Sur le cardinal Rolin, S. CASSAGNES-BROUQUET, « Le cardinal Rolin, un mécène fastueux » , in *Publication du centre européen d'études bourguignonnes*, 38 (1998), p. 169-185.

88. Sur les cartulaires d'Autun, pour le cartulaire vert, épiscopal (AD 71, G 445-446), cf. A. de CHARMASSE, *Cartulaire de l'Évêché d'Autun* (op. cit. note 70), p. II. Pour le cartulaire des chanoines cathédraux (perdu), cf. A. De CHARMASSE, *Cartulaire de l'Église d'Autun* (op. cit. note 44), p. VII. Pour le cartulaire de Saint-Martin d'Autun (Paris, BnF, ms. lat. 5422), J.-G. BULLIOT, *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun*, 2 vol., Autun, 1849 (Publication de la Société Eduenne), p. VII. Le cardinal Rolin s'était fait attribuer cette abbaye en 1442.

89. Comme pour les recueils du XV^e siècle et pour des raisons similaires, je ne cite en note que les cartulaires que j'évoque explicitement.

90. Pour Saint-Étienne de Dijon: « Cinquième cartulaire » (AD 21, Cart. 28 (ancien G 132)), « sixième cartulaire » (AD 21, Cart. 30 (ancien G 133)), « septième cartulaire » AD 21, Cart. 29 (ancien G 134), « huitième cartulaire » (AD 21, Cart. 31 (ancien G 135)), « neuvième cartulaire » (AD 21, Cart. 32 (ancien G 136)), cartulaire (AD 21, Cart. 34 (ancien G 138)).

Parallèlement, les chanoines ont fait faire de nombreuses copies des cartulaires médiévaux. Sur l'ouvrage historique évoqué, C. FYOT DE LA MARCHE, *Histoire de l'église abbatiale et collégiale de Saint-Etienne de Dijon, avec les preuves et le pouillé des bénéfices dépendans de cette abbaie*, Dijon, 1696. Je tiens à remercier Alain Rauwel d'avoir attiré mon attention sur le rôle de premier plan de cet abbé.

91. Sur la densité du réseau des hôpitaux, A. SAINT-DENIS, « L'assistance en Bourgogne ducale », in *Hôpitaux et maladreries au Moyen Âge : espace et environnement*, actes du colloque international d'Amiens-Beauvais, 22, 23 et 24 novembre 2002, Amiens, 2004 (Publications du C.A.H.M.E.R., 17), p. 255-269.

92. Sur les conclusions de la première étude, utilisées ensuite, B. DELMAIRE, « Cartulaires et inventaires dans le Nord » (art cité note 15), p. 304-307. Pour la synthèse sur les cartulaires anglais, J.-P. GENÊT, « Cartulaires anglais du Moyen Âge », in *Les cartulaires* (op. cit. note 6), p. 343-361.

93. Il convient en outre de signaler que, contrairement à la Bourgogne et au Nord de la France, le XIV^e siècle correspond à la période où la rédaction de cartulaires est la plus intense en Angleterre, *Ibid.*, p. 349.

INDEX

Index géographique : France/Bourgogne

Mots-clés : cartulaire, diplomatique